



SOMMAIRE

Discussion générale (suite)	Page 159
Discours de M. Paz (Argentine), M. Sharett (Israël), M. Sevilla Sacasa (Nicaragua), M. Kisselyov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Volio Mata (Costa-Rica), M. Subardjo (Indonésie) et Ato Abebe Retta (Ethiopie).	

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Discussion générale [suite]

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. PAZ (ARGENTINE), M. SHARETT (ISRAËL), M. SEVILLA SACASA (NICARAGUA), M. KISSELYOV (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE), M. VOLIO MATA (COSTA-RICA), M. SUBARDJO (INDONÉSIE) et ATO ABEBE RETTA (ETHIOPIE).

1. M. PAZ (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : La délégation argentine vient prendre part à la sixième session de l'Assemblée générale, consciente de la gravité de l'heure que traverse le monde. En cette heure d'angoisse pour l'homme de notre temps, notre génération peut malheureusement répéter aujourd'hui qu'en vérité, nous ne savons si nos pas foulent un sillond fécond ou des décombres stériles.

2. L'harmonie qui régnait aux Nations Unies, à San-Francisco, a été éphémère. Alors que les peuples pâtissaient encore des effets de la deuxième guerre mondiale, ce que l'on appelle la « guerre froide » a éclaté. L'expression a paru pittoresque et on y a même vu une trouvaille verbale, mais, pour les esprits sérieux et dotés de quelque intuition, l'adjectif n'a pas réussi à cacher la dure réalité du substantif, puisque, en fin de compte, il s'agissait bien d'une autre forme de guerre. Le choc de cette réalité s'est fait sentir dans les organismes principaux de la nouvelle institution internationale et les divergences fondamentales qui se sont manifestées ont paralysé tout effort constructif. Telle a été la réalité ; le reste n'est que des mots.

3. Que s'est-il passé dans le domaine politique ? Le choc du conflit s'est traduit par l'échec de tous les efforts tentés pour mettre en œuvre l'Article 43 et les articles connexes de la Charte, sur lesquels se fonde le système de sécurité collective envisagé à San-Francisco.

4. Qu'est-il advenu du désarmement ? On l'a vu aussi. L'optimisme qui se manifestait au début de la présente session a diminué dès l'ouverture de la discussion générale, parce que, sans la compréhension indispensable entre les divers groupes en lutte, les pouvoirs dont l'Assemblée est revêtue en vertu de l'Article 11 de la Charte ne pourront guère s'exercer utilement.

5. L'affaire de Corée est venue compliquer une situation déjà délicate en soi et qui mettait en danger le maintien

de la paix, d'une paix déjà assez mal en point. Les pourparlers en vue de cesser le feu, menés en général avec célérité, ont été marqués de toutes sortes de vicissitudes et de contretemps. A l'heure actuelle, ils se soldent de la façon suivante : la lutte se poursuit, dont les conséquences peuvent être funestes pour l'avenir de l'humanité.

6. Notre Organisation s'est trouvée aux prises avec des situations que San-Francisco n'avait pas envisagées ; pour y faire face, on a eu recours à des moyens improvisés qui ont abouti à la résolution [377 (V)] intitulée « L'union pour le maintien de la paix », adoptée au cours de la dernière session de l'Assemblée.

7. Nous en conviendrons, il est difficile de trouver une solution quelconque dans un monde divisé, mais il faut bien se dire aussi en toute honnêteté que les peuples observent attentivement nos délibérations et qu'ils espèrent, à bon droit, que nous trouverons la voie de la concorde et le moyen de faire universellement prédominer le droit et l'ordre sur la force et l'arbitraire.

8. Si nous voulons être fidèles à la Charte des Nations Unies, si nous voulons en observer l'esprit et la lettre, il nous faut nous rappeler qu'elle s'ouvre par la phrase suivante : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... »

9. Si nous ne voulons pas que périsse une civilisation qui est notre patrimoine, mais dont nous avons aussi la responsabilité vis-à-vis des générations futures, nous ne pouvons refuser d'entendre à l'heure présente la clameur des millions d'être qui ont les yeux fixés sur l'Assemblée vers laquelle ils portent leurs regards, en laquelle ils mettent leurs espoirs.

10. Quant à notre délégation, elle s'inspire des paroles du Président de l'Argentine : « Notre politique internationale cherche à servir la juste cause des peuples. » Pour cette raison, l'Argentine s'est donné, en matière de politique internationale, deux objectifs définis : en ce qui concerne les problèmes qui l'intéressent directement, tout subordonner à la volonté suprême des peuples ; en ce qui concerne les problèmes qui intéressent les autres pays, s'efforcer de faire connaître les aspirations intimes des peuples du monde à ceux qui peuvent exercer une influence sur les solutions proposées.

11. Nous sommes convaincus que si l'on consultait les peuples avant d'adopter aucune décision relative aux différends internationaux, la paix en serait du même coup assurée, car aucun peuple ne désire en attaquer un autre, aucun peuple ne veut résoudre une question par la guerre.

12. Devant les dangers qui nous guettent, nous avons l'obligation de reconnaître tous les chemins et tous les raccourcis jusqu'à ce que nous trouvions le fil d'Ariane qui nous conduira hors du labyrinthe où nous nous sommes égarés.

13. Nous croyons fermement que l'Assemblée doit prendre l'initiative en présence d'une situation aussi délicate sans se sentir liée par les solutions offertes individuellement pour chacun des problèmes soumis à son examen.

14. Nous sommes persuadés que, de l'analyse individuelle de situations aussi complexes que celle qui se présente, on doit dégager une conception d'ensemble avec, pour seul objectif, la diminution de la tension actuelle. En effet, tout effort sera inutile si les relations internationales ne sont pas à peu près normales.

15. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'à côté des solutions qui visent à renforcer le système de sécurité collective, nous devons exiger quelque chose de nouveau, qui nous permette de sortir du marasme où la civilisation risque de s'enliser.

16. Il est évident que le politique et l'économique constituent les deux aspects d'une même réalité. Comment peut-on aspirer à faire régner la paix entre les nations sans assurer en même temps la paix à l'intérieur des nations? Celle-ci ne pourra régner que lorsque régnera la justice sociale qui doit assurer aux peuples les meilleures conditions de vie possible. Tant que ne régnera pas la justice sociale, toutes les tentatives ne seront qu'illusoire et les remèdes imaginés ne feront que fermer prématurément les blessures.

17. A ce propos, c'est avec satisfaction que je puis déclarer que mon gouvernement a mené à bien une politique conforme à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies. En relevant le niveau de vie, il a fait disparaître l'indice de chômage et il a assuré des conditions de progrès et de développement économique et social.

18. La crise économique qui désole le monde se rattache au déficit de la production et à une mauvaise répartition des produits entre les divers peuples. En ce qui concerne la production, il faut tenir tout particulièrement compte du facteur humain, parce que si l'ouvrier n'est pas rétribué d'une manière juste et qui lui permette de vivre dignement, son rendement demeurera inférieur au rendement normal. A cet effet, nous avons progressivement conçu des mesures législatives, inspirées du principe de la justice sociale, qui ont fait disparaître l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est pourquoi le Président de l'Argentine, le général Peron, a pu déclarer que, dans notre pays, l'homme a cessé d'être l'esclave de la machine et que, d'outil, il est devenu maître.

19. Dans le même esprit de service social, la *Fundación de Ayuda Social* (Fondation de service social) a accompli une œuvre véritablement exemplaire en créant dans tout le pays des hôpitaux et des institutions de bienfaisance, et nous pouvons nous enorgueillir à juste titre des résultats obtenus.

20. C'est pourquoi nous appuierons de toutes nos forces les programmes destinés à relever le niveau de vie des peuples et à établir pour leur bien le règne de la justice sociale.

21. En ce qui concerne la juste distribution des biens d'exploitation et du matériel, nous devons déclarer qu'il est indispensable de répondre le plus rapidement possible aux besoins des pays insuffisamment développés. La distribution des matières premières rares a exigé la création d'un organisme international. Le principe qui préside à cette organisation est celui d'une répartition proportionnelle à la part du pays dans le commerce mondial. Nous appuyons le principe de la représentation intégrale auprès des organismes internationaux. De plus, nous estimons qu'on ne peut élaborer de plan partiel de rationnement portant seulement sur les matières premières rares. Il ne faut pas non plus que l'action internationale joue au préjudice des pays fournisseurs de matières premières. Si ces pays doivent se conformer, pour leur commerce d'exportation, aux recommandations des organismes internationaux, il est juste d'établir un régime identique pour les articles qu'ils doivent importer.

22. Il nous faut aussi nous garder contre la dévalorisation éventuelle des stocks de devises et d'or que les banques centrales des pays, dont la balance des paiements se solde en leur faveur, ont dû accumuler, faute d'avoir pu les utiliser pour l'achat de matières premières. L'expérience de la dernière guerre est une leçon qu'il ne faut pas oublier.

23. Nous souscrivons en général aux principes relatifs à la réforme agraire, instrument de justice sociale destiné à assurer un meilleur niveau de vie aux peuples, qui fait l'objet de la résolution [401 (V)] de l'Assemblée générale et de la résolution [370 (XIII)] du Conseil économique et social. Grâce à cette réforme, la terre appartiendra à celui qui la travaille. De cette manière, nous construirons sur des bases solides et permanentes l'économie de l'un des principaux secteurs de notre richesse.

24. Pour les questions de tutelle, nous demanderons instamment que les Autorités chargées d'administration s'efforcent, conformément à la Charte et par tous les moyens en leur pouvoir, de favoriser l'évolution politique rapide des Territoires sous tutelle.

25. En ce qui concerne les questions administratives et budgétaires, nous maintiendrons notre point de vue sur la nécessité de réaliser les économies compatibles avec la bonne marche des services indispensables de l'Organisation.

26. Le Gouvernement argentin suit avec un intérêt particulier les études relatives au développement progressif et à la codification du droit international. Nous soutenons que ce développement du droit international doit s'effectuer progressivement et se fonder sur la reconnaissance de la souveraineté des Etats et sur le corollaire de ce principe : la non-intervention.

27. En cette grande assemblée des nations, nous avons le regret de constater l'absence d'un certain nombre de pays dont la collaboration aurait été des plus précieuses pour maintenir la paix en ces moments difficiles. La position prise par l'Argentine au sujet de l'admission de nouveaux Membres est trop connue pour que je l'expose ici plus longuement. Je dirai seulement que nous maintenons notre opinion que l'Assemblée est souveraine pour décider en cette matière. De plus, nous sommes fermement convaincus que le succès de l'Organisation dépendra en grande mesure de son universalité. Il est injuste, à notre avis, que des pays comme l'Italie ne participent pas à nos délibérations. Nous connaissons les qualités du peuple italien et nous sommes persuadés que l'exclusion de ce pays est contraire à la justice et au droit. Cette opinion est renforcée par la conviction qui nous vient des liens

historiques nous unissant à l'Italie et par la valeur de la contribution apportée au progrès de l'Argentine par l'effort vigoureux des citoyens de ce grand pays.

28. La situation internationale étant si grave, ce ne sont pas seulement de simples intérêts matériels qui sont en cause, mais aussi, et surtout, les valeurs spirituelles qui concourent à l'élaboration d'une manière de vivre, ainsi que des principes de la civilisation meracée. En conséquence, nous partageons le point de vue déjà exprimé que, dans cette affaire, grands et petits pays se trouvent moralement sur un pied d'égalité. Plus que jamais, la voix des plus faibles doit être entendue avec le même respect et la même attention que celle des plus forts, parce qu'en fin de compte, ce que nous cherchons tous, c'est la primauté du droit et de l'ordre sur la force.

29. A cet égard, il serait peut-être utile d'examiner s'il convient de créer un groupe neutre, chargé d'établir les bases minimums sur lesquelles l'Assemblée générale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Chapitre IV de la Charte, pourrait faire des recommandations de caractère général en vue d'améliorer la situation actuelle. L'heure presse et exige de notre part du courage et de la décision pour faire face à la responsabilité que nous avons assumée envers notre peuple. Espérons que, de ces débats, surgiront des idées qui permettront d'améliorer la situation internationale.

30. C'est pourquoi nous venons participer aux travaux de l'Assemblée, animés du désir le plus fervent de trouver des solutions en vue d'améliorer les relations entre les Etats Membres. Sur le plan des relations entre les pays d'un même continent, nous nous sentons unis à nos frères d'Amérique par les engagements pris et, surtout, par les liens d'affection nés d'une origine commune. D'ailleurs, c'est cette étroite fraternité spirituelle qui marque en Amérique le chemin de notre destin commun.

31. Dans le cadre des Nations Unies et en nous fondant sur la Charte, guidés, comme l'a bien dit le Président de l'Argentine, par le sentiment traditionnel du peuple argentin, profondément attaché, pour l'amour de la paix, à la solution des différends internationaux, respectueux de l'égalité entre les individus et de la souveraineté de l'Etat, nous affirmons notre volonté de justice sociale, notre haine de toute hégémonie, ainsi que nos instincts démocratiques et notre attachement à la règle de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

32. Nous sommes fermement convaincus que c'est sur ces principes seulement, sur ceux qui sont à la base de notre Organisation, que pourra s'édifier un monde meilleur, où n'existera plus aucun privilège, tant parmi les particuliers qu'entre les Etats.

33. Dans cette cité, deux fois millénaire, qui accueille si cordialement l'Assemblée à sa sixième session et où l'on sent passer le souffle des grands esprits qui ont jeté leur clarté sur l'histoire de la civilisation, je forme des vœux pour que sa lumière éclaire aujourd'hui le chemin de l'humanité.

34. M. SHARETT (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Ma délégation ne se proposait pas de retenir l'attention de l'Assemblée, au cours de la discussion générale, avec une question qui ne concerne qu'Israël. Mais, à la suite des attaques qui ont été lancées l'autre jour de cette tribune contre Israël et le peuple juif par le représentant de l'Irak, ainsi que de certaines observations faites ce matin par le distingué représentant du Liban, je me vois obligé de répondre brièvement.

35. M. Al-Jamali, semble-t-il, fait bon marché, assez ingénument, soit des souvenirs soit de l'intelligence politique des honorables représentants ici présents, lorsqu'il

croit que la version qu'il leur propose peut passer pour un tableau fidèle de la réalité des faits. Mettant au service de sa thèse les dons d'une mémoire capricieuse et une foi touchante dans le principe suivant lequel on peut rendre plausible une contre-vérité en la répétant indéfiniment, il a encore une fois choisi d'écarter ou de déformer quelques-uns des traits les plus marquants de cette phase de l'histoire contemporaine dans laquelle son pays et le mien se sont trouvés engagés.

36. Me sera-t-il permis, dans ces conditions, de rafraîchir sa mémoire et de rétablir les faits ? Je fais observer : premièrement, que ce furent les Etats arabes, parmi lesquels le Royaume d'Irak, et personne d'autre, qui, donnant ainsi un si dangereux exemple, ne tinrent aucun compte d'une nette et pressante recommandation de l'Assemblée générale et, qui plus est, tentèrent de la braver et de renverser cette décision en prenant les armes et en ayant recours à la force — indigne entreprise où ils échouèrent, comme il était juste ; deuxièmement, que c'est parce qu'ils s'étaient ainsi témérairement jetés dans une guerre d'agression et d'invasion que prit naissance le tragique problème des réfugiés arabes ; troisièmement, que ce sont encore les Etats arabes qui sont responsables du fait qu'on n'a jamais pu parvenir à résoudre ce problème et qu'ils aggravèrent leurs torts en refusant de négocier un règlement pacifique ou même de faire un effort sérieux en vue d'y parvenir ; quatrièmement, que, comme le savent bien aujourd'hui tous ceux qui ont étudié le problème, la seule solution consiste non à rapatrier ces réfugiés mais à les réinstaller dans les pays arabes dotés de vastes étendues de terres fertiles et non cultivées ; cinquièmement, qu'Israël s'est, à de nombreuses reprises, déclaré prêt à contribuer aux frais d'une telle réinstallation en payant des indemnités pour les terres arabes abandonnées ; sixièmement, que, durant sa courte existence, Israël a donné abri et travail à des masses de juifs fuyant des pays arabes et parmi lesquels 120.000 venaient d'Irak, qui furent dépouillés de leurs biens et arrivèrent dans le dénuement, tandis que le monde a encore à apprendre ce que les pays arabes sont disposés à faire pour soulager la misère des réfugiés arabes, misère qui est leur œuvre ; enfin, qu'en se déclarant encore en guerre avec Israël, attitude qu'ils traduisent dans les faits en boycottant Israël économiquement, en pratiquant le blocus par mer et en s'efforçant systématiquement de saboter la participation d'Israël aux travaux des organisations régionales des Nations Unies, les Etats arabes violent la Charte, témoignent d'un mépris flagrant des résolutions successives de l'Assemblée et du Conseil de sécurité et démentent les déclarations par lesquelles, à cette tribune même, ils protestent de leur dévouement à la cause de la paix.

37. On pourrait en dire beaucoup plus pour corriger l'image déformée qu'on vous a présentée à cette tribune, mais ma délégation ne veut pas prolonger indûment ce qui ne peut être ici qu'une vaine controverse verbale. Nous voudrions plutôt, le moment venu, nous appliquer à rechercher la solution pratique et réaliste d'un problème qu'on peut résoudre, sinon par un règlement direct entre nous et les Etats arabes voisins, du moins par un commun effort au sein de l'Organisation des Nations Unies.

38. Entourés comme nous le sommes d'Etats hostiles, nous avons forcément conscience avec acuité du problème de notre sécurité et de la façon dont la situation mondiale peut l'affecter. De plus, étant très activement engagés dans la double tâche de faire naître un pays et de relever un peuple, nous considérons le maintien de la stabilité internationale comme d'un intérêt essentiel pour nous, car notre effort révolutionnaire de reconstruction

ne peut réussir que dans une atmosphère de paix. Nous sommes d'autant plus intéressés à la paix du monde que nous regardons avec anxiété le sort des Juifs dispersés en minorités à travers le monde et dont la situation, en maints pays, mais heureusement non partout, est encore précaire. Enfin et surtout, nous sommes entrés dans cette organisation pour prendre part à l'effort des pays du monde en vue de consolider la paix et nous sommes un peuple qui a humblement conscience de son devoir de maintenir dans le monde cet idéal de paix et de fraternité humaine que les visions et les prophéties de notre histoire nous ont légué.

39. C'est pourquoi nous prenons une part profonde à l'angoisse que de nombreux représentants ont exprimée si éloquemment et avec tant de sincérité au cours de ce débat en face de la tragique situation où se trouve le monde, divisé par un conflit apparemment irréductible entre deux systèmes politiques rivaux et si dangereusement en équilibre au bord d'un abîme.

40. L'enjeu de ce conflit n'est rien de moins que l'empire sur l'âme de l'humanité et, pourtant, les catastrophes que ce conflit est capable de déclencher pourraient, dans leur mortel fracas, détruire l'humanité même. La redoutable question est de savoir si, de l'inquiétude que nous éprouvons tous pour l'avenir de la civilisation et peut-être pour celui de l'espèce humaine, nous saurons tirer une commune et inflexible résolution et une volonté de paix assez puissante pour protéger la société du suicide.

41. La délégation d'Israël, qui participe à ces inquiétudes, étudiera avec le plus grand soin les propositions dont est saisie cette assemblée en vue de la limitation et du contrôle des armements et en vue du rassemblement de toutes les Puissances dans un système efficace garantissant la sécurité du monde.

42. Alors que le différend idéologique qui sépare le communisme de la libre démocratie est d'une portée mondiale, un autre conflit, d'un caractère différent, est aujourd'hui en cours. Il a pour scène la vaste ceinture de territoires asiatiques et africains qui enveloppe en un point mon pays d'Israël.

43. Nous assistons au développement d'antagonismes puissants ; tantôt ils couvent, tantôt ils s'enflamment en de violentes querelles, entre l'Orient et l'Occident, entre les pays les plus développés et ceux qu'on appelle arriérés, entre les nations habituées à dominer et les races qui sortent à peine de la sujétion, entre les hautes civilisations industrielles de l'Occident et un Orient qui s'éveille tout juste d'un sommeil millénaire.

44. Ce n'est pas parce qu'Israël lui-même n'est pas directement engagé dans ce conflit que nous resterions indifférents à son évolution et à son issue possible. Pas davantage, l'absence de paix entre nos voisins et nous-mêmes ne nous empêche de porter intérêt aux luttes du reste du monde. Des considérations de défense immédiate peuvent nous dicter des attitudes que nous aurions été heureux d'éviter dans un temps de bonnes relations avec nos voisins. Au surplus, nous ne sommes pas pour l'abrogation unilatérale des traités à caractère obligatoire. Et nous faisons une différence entre les valeurs nationales et les valeurs universelles. Nous ne pouvons accepter, par exemple, qu'un passage international soit traité comme une rivière intérieure d'un pays, simplement parce que ce pays se trouve être placé sur ses deux rives. Et nous n'estimons guère une méthode qui consiste à déclencher la colère d'un peuple pour devenir ensuite son jouet. Mais nous comprenons avec sympathie ceux qui aspirent sincèrement à la liberté et à l'indépendance. Nous essa-

yons de nous élever au-dessus des futilités mesquines de la controverse pour regarder à l'horizon les perspectives d'une œuvre de solidarité.

45. Nombre d'entre nous ont regagné le foyer ancestral en Asie sur la côte orientale de la Méditerranée après que nos pères et nos ancêtres eurent séjourné et erré pendant des siècles dans les pays du monde occidental. Nous sommes redevenus partie permanente et intégrante d'un milieu ancien et nouveau. Nous conserverons toujours nos liens avec les communautés juives du monde entier tout en cherchant à établir des relations étroites avec nos voisins de l'Orient, proches et lointains. Tout en essayant de ressusciter et de ranimer notre culture nationale dans le pays qui l'a vue naître, nous voulons préserver, apprendre et appliquer les meilleurs éléments de la tradition occidentale et du progrès moderne, ainsi que les enseignements et réalisations de la démocratie occidentale.

46. Ce que nous traversons en ce moment c'est une phase révolutionnaire au sens le plus large, au sens historique du terme, due au fait que le système des relations de dépendance et d'influence autrefois à l'honneur est tombé en désuétude. Ce système ne convient plus aux réalités nouvelles de la vie nationale et internationale ; il doit faire l'objet soit d'un ajustement progressif, soit de modifications rapides. Dans de vastes territoires, de grands peuples, qui sont aussi des peuples anciens, ont acquis la souveraineté nationale après des siècles d'assujettissement. C'est par une lutte de libération, accompagnée dans certains cas d'une prévoyante politique de renonciation de la part de la Puissance dominante, qu'ils ont abouti à ce résultat. Pourtant le processus de libération est encore loin d'être achevé tant du point de vue géographique que du point de vue des progrès réalisés. De l'indépendance officielle à l'indépendance effective il y a un grand pas. Même des Etats établis de longue date cherchent à sortir de la situation d'infériorité qui est la leur depuis des siècles et à laquelle ils se sont longtemps résignés. Toutes ces nations plus faibles revendiquent un statut d'égalité pleine et effective. D'un autre côté, les Puissances occidentales cherchent à conserver une position dont dépendent non seulement leur propre force mais encore en grande partie la prospérité et la sécurité des régions intéressées. La question historique est celle de savoir si ces intérêts sont nécessairement incompatibles ou s'ils peuvent être conciliés.

47. Une autre question se pose : le choc entre l'Orient et l'Occident se confond parfois avec ce que l'on a coutume d'appeler le conflit entre l'Est et l'Ouest, grande controverse dont j'ai déjà parlé. Trop souvent le premier de ces deux conflits attise le second, ce qui aggrave le danger et l'étend à d'autres parties du monde. Cependant, il n'existe aucune unité organique entre les deux conflits. Le fait qu'ils coïncident sur le plan historique ne doit pas conduire à les identifier sur le plan politique. Il est essentiel, à mon avis, de ne pas les confondre ; si on le faisait, on ne manquerait pas d'aggraver considérablement la crise mondiale. Il faut les maintenir séparés ; c'est là une des tâches les plus importantes et les plus complexes auxquelles les hommes d'Etat aient à faire face en cette époque critique.

48. Dans les pays arriérés, une multitude d'êtres humains se trouvent, à l'heure actuelle, consciemment ou non, à la croisée des chemins et doivent choisir entre la véritable démocratie et sa négation absolue. Pour certains, les dés ont déjà été jetés, de sorte que, dans d'immenses territoires, la démocratie a laissé échapper l'occasion de se réaliser rapidement. La faiblesse, l'inertie et la corruption, et par-dessus tout le fait de placer les privilèges de

quelques-uns au-dessus de l'intérêt de tous, sont, on l'a déjà constaté, des facteurs qui provoquent la ruine de la démocratie. Mais d'autres nations, qui s'éveillent rapidement, se trouvent encore au seuil de la décision fatale qu'il leur faut prendre ou qui doit être prise pour eux. C'est alors que se pose la seconde question. Est-ce que l'acquisition de la pleine indépendance doit nécessairement s'accompagner pour les peuples de la perte de leur liberté intérieure ? Ne leur est-il pas possible d'assurer leur évolution matérielle et culturelle par des moyens autres qu'un assujettissement à un régime dictatorial efficace mais sans pitié ? Ne serait-ce pas là réaliser des progrès en sacrifiant les valeurs les plus hautes de la vie en société, à savoir l'éveil, dans les masses, de leurs instincts créateurs en sommeil et les aspects multiples du développement de la personnalité humaine ? Et pourtant la détresse dans laquelle ils se trouvent ainsi que le manque d'imagination ou l'égoïsme des hommes d'Etat peuvent amener ces pays, l'un après l'autre, à se jeter irrémédiablement dans l'abîme. Si cette tendance venait à l'emporter, les zones où règne la démocratie se trouveraient réduites progressivement et par à-coups, et la démocratie risquerait de perdre, à l'échelle continentale, la bataille historique qu'elle a engagée.

49. Dans ces conditions, la lutte entre les deux systèmes politiques divergents et les deux philosophies sociales dont l'issue semble devoir dépendre en grande partie du sort des pays non développés et des pays insuffisamment développés, n'est pas le seul problème auquel il faille faire face. Tout à fait en dehors de ce grave conflit, des différences de race, de religion, de culture et de niveau économique, avivées par des complexes nés de longues et étroites relations établies sur la base de l'inégalité politique et sociale, sont susceptibles de créer des fossés impossibles à combler, qui pourraient pendant longtemps faire échec à l'espoir de voir l'humanité s'unir. L'Organisation des Nations Unies, qui rassemble sous son drapeau toutes les nations, grandes et petites, sur un pied de parfaite égalité et sans distinction de couleur ou de croyance, est le symbole de la foi que nous avons tous non seulement en l'ultime triomphe de la fraternité humaine mais encore en la possibilité de voir réaliser de nos jours cet idéal sublime. Cependant, une unité symbolique et une autorité de pure forme ne suffisent pas à résoudre les graves différends entre des Puissances fondamentalement inégales, différends qui menacent aujourd'hui la stabilité du Moyen-Orient et assombrissent l'avenir de nombreuses régions d'Asie et d'Afrique.

50. Permettez-moi de poser à nouveau la question de savoir si des changements violents sont ou non inévitables. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que nous avons à régler les affaires d'un monde en transition. C'est dans la manière d'opérer cette transition que réside le problème essentiel. Le monde peut-il évoluer pacifiquement, par consentement mutuel et par voie d'arrangements ou bien le problème ne peut-il être résolu que par des crises et des bouleversements ? Il ne s'agit pas seulement de sauvegarder des intérêts légitimes et de protéger des droits légitimement acquis. Quelque chose de beaucoup plus important est ici en jeu.

51. Du point de vue du bien commun et à longue échéance, la question est double. Tout d'abord, la transformation inévitable peut-elle s'accomplir sans détruire des avantages économiques acquis sous le régime ancien, sans abaisser — fût-ce temporairement — le niveau de vie des peuples, bref, sans que soit interrompue la continuité de la civilisation matérielle dans les régions intéressées ? Ou bien est-ce un décret du sort que tout le bien réalisé jusqu'ici soit balayé avec le mal et que la nation

arriérée, longtemps handicapée par l'état d'infériorité qui lui a été imposé, doive entreprendre sa dure marche ascendante en partant d'un niveau encore plus bas ? En second lieu, les anciennes relations entre le fort et le faible, si humiliantes pour celui-ci et si démoralisantes pour celui-là, peuvent-elles être modifiées à l'amiable pour devenir une association entre égaux, qui offrirait des avantages à chacun des partenaires ou, au contraire, faut-il qu'il y ait une rupture violente qui provoquera la ruine et le chaos et laissera longtemps derrière elle un abîme d'amertume et de haine ?

52. Une solution générale et harmonieuse du problème exige des deux côtés une prudence courageuse, l'absence de préjugés et une sage modération. Il semble que ces conditions ne se manifestent pas aisément. Un sentiment de supériorité, provoqué par une position privilégiée dont on a joui sans obstacles pendant longtemps, disparaît difficilement et n'est pas rapidement abandonné. On insiste sur des droits juridiques, sans toujours tenir compte de susceptibilités psychologiques profondément enracinées. Trop souvent, on accorde une importance injustifiée au rationalisme économique, à la prétendue nécessité absolue de l'assistance extérieure ou à l'inexorabilité de la logique économique. On sous-estime le rôle joué dans les décisions des Etats pauvres et faibles par l'opinion qu'ils ont de leur intérêt national fondamental et par des considérations de dignité nationale. Que l'on puisse être fier en même temps que pauvre — et même fier précisément parce que l'on est pauvre — est quelque chose que l'on ne comprend pas toujours. Des erreurs fatales sont parfois commises parce qu'on ne tient pas compte de ces vérités élémentaires.

53. D'autre part, un nationalisme jeune court le grave danger de se faire échec à lui-même. Une nation perd son droit moral à la liberté si, lorsqu'elle y parvient, elle opprime ses minorités et nie le droit de ses voisins à l'indépendance. Sur un plan différent, l'indépendance qui n'est qu'une souveraineté officielle est une coquille vide, incapable de résister aux pressions intérieures et extérieures. La puissance politique entraîne des responsabilités économiques et sociales. Sans une politique constructive de justice sociale et de progrès matériel, l'indépendance et la démocratie ne peuvent prendre racine dans le cœur des masses, elles perdent leur vitalité et risquent même de s'effondrer sous le choc d'une agression étrangère ou de désordres intérieurs. L'indépendance nationale et les institutions démocratiques deviennent des objets de mépris si elles ne sont pas capables d'améliorer le sort de l'humanité souffrante.

54. Les inégalités de puissance militaire, de niveau de culture et de développement économique sont les produits de l'histoire. Si on ne fait pas face à ces problèmes de façon constructive, ils constitueront une menace croissante pour la démocratie, pour la stabilité internationale et pour la paix mondiale. Ces problèmes exigent une organisation universelle de solidarité et de discipline internationales, dans laquelle tous s'engagent à se défendre mutuellement. Ils exigent un système d'assistance internationale et entre Etats, comme celui dont la création a été entreprise par les Nations Unies et comme celui qui a été mis en vigueur avec tant de succès et sur une si grande échelle par les Etats-Unis d'Amérique. Un ordre international stable et harmonieux ne peut être réalisé que dans le règne du droit et le respect des droits établis ainsi que par l'adaptation pacifique de ces droits aux réalités changeantes du monde moderne.

55. Le problème qui oppose l'Occident à l'Orient ne consiste pas simplement en un ajustement temporaire des

conflits les plus immédiats. Ce qu'il faudrait rechercher, c'est un large courant d'unification culturelle positive. Le respect mutuel pour les grandes valeurs humaines qui se sont cristallisées dans les traditions des deux mondes est la base sur laquelle doivent être établies les relations de confiance et de solidarité qui conduiront à l'unité organique de l'avenir.

56. Dans ce domaine, il appartient à l'Occident de faire plus de la moitié du chemin. En apportant au continent asiatique sa propre civilisation moderne, il a été à peine conscient jusqu'à présent de l'existence des anciennes cultures de l'Asie. Et pourtant ces anciennes cultures recèlent peut-être la force spirituelle qui, seule, peut ennoblir et purifier le progrès technologique et empêcher l'homme de devenir l'esclave de la matière. Si l'Orient peut tirer profit de la science occidentale, l'Occident peut enrichir ses trésors spirituels grâce à la sagesse de l'Orient. Les Nations Unies devraient avoir à cœur de chercher à développer et étendre les contacts entre les deux mondes sur les plans culturel et social, afin d'accroître la confiance, la compréhension mutuelle, la coopération et de faire de mieux en mieux sentir que les deux mondes sont indispensables l'un à l'autre.

57. Sans cesser de s'attaquer aux problèmes brûlants de la sécurité et de la résistance à l'agression, les Nations Unies doivent s'attacher de plus en plus à l'étude des questions fondamentales de la survivance de l'homme et de ses chances d'une vie meilleure. C'est en s'attaquant à la racine même des problèmes essentiels de l'alimentation et du logement, de la santé et de l'éducation, que les Nations Unies pourront donner à l'humanité tout entière ce commun dénominateur qui, à la longue, l'emportera sur les divergences qui séparent les systèmes politiques et les traditions culturelles. La seule manière d'ailleurs, de ramener les dissidents au sein de l'œuvre internationale commune est de procéder à une démonstration irrésistible de réussite massive. Dans ces domaines, une tâche importante a déjà été accomplie par les institutions spécialisées, dont les activités salutaires font sentir leurs effets dans des régions de plus en plus étendues. Cependant, il semble qu'il faille de toute urgence faire preuve d'initiatives plus hardies et se donner des plans plus ambitieux. Il suffit de mentionner la grave perspective que représente, aux yeux d'une population mondiale sans cesse croissante, l'érosion progressive des sols et la menace de pénurie de denrées alimentaires qui en résulte, pour donner une idée de l'effort global — et le mot global est ici employé dans son sens littéral — qui incombe aux Nations Unies.

58. La paix du monde dépend de la mesure dans laquelle des blocs politiques et idéologiques rivaux sont disposés à vivre côte à côte. L'harmonie du monde exige que l'Orient et l'Occident, au sens historique de ces termes, apprennent à être frères. Pour que l'humanité survive, il faut que les Nations Unies fassent un effort concerté dans tous les domaines, politique, culturel et économique, pour affronter les problèmes qui se posent à nous et qui se poseront aux générations futures. Les Nations Unies doivent travailler sans relâche et utiliser pleinement leurs organes et leurs institutions pour forger une volonté mondiale commune qui sera, pour le monde, l'instrument de son propre salut.

59. En offrant ces réflexions à l'Assemblée générale, la délégation d'Israël parle au nom d'un peuple dont les tribulations et les souffrances, au cours de siècles longs et sombres, n'ont jamais brisé la fierté nationale ni anéanti le génie créateur. Elle se permet d'exprimer ces vœux au nom d'un Etat dont la naissance peut être regar-

dée comme un triomphe de la volonté humaine sur les forces contraires. La délégation d'Israël est passionnément convaincue que la race humaine organisée peut fort bien, grâce à un effort commun, réaliser l'idéal de liberté, de fraternité et de dignité humaine qui, proclamé en une heure historique dans cette glorieuse cité de Paris, continuera à résonner aux oreilles d'une postérité tourmentée comme un message d'espérance éternelle.

60. (*L'orateur poursuit en français*) : Monsieur le Président, en terminant je voudrais associer de tout cœur ma délégation à la gratitude déjà exprimée avec tant d'éloquence par bien des délégués, cette gratitude, qui va à l'hospitalité généreuse que nous ont offerte à tous la France et la ville de Paris.

61. Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter, du haut de cette tribune, les chaleureuses félicitations du Gouvernement d'Israël à Léon Jouhaux, ce courageux champion de la justice sociale en France et partout, pour la haute récompense internationale¹ qui lui a été si justement conférée.

62. M. SEVILLA SACASA (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*) : Le destin a voulu qu'au moment où Paris célèbre son bimillénaire, les Nations Unies tiennent leur sixième session en cette ville lumineuse et immortelle et rendent ainsi hommage à la France éternelle, à ce pays aux traditions héroïques, source inépuisable de culture et de liberté et où se trouvent pour toujours les plus pures essences de l'idéal et de l'esprit.

63. Je salue la France au nom du Nicaragua. Nos pays ont toujours été très unis et ces liens ont été resserrés encore par notre Rubén Darío éternel qui a chanté la France avec les plus riches accents de son talent et avec l'amour et la dévotion dont témoignent ses fils les meilleurs.

64. Je salue le président Auriol et ses collaborateurs éminents. Nous qui venons d'Amérique, nous sommes de plus en plus conscients des liens indestructibles qui nous ont rattachés et nous rattachent toujours à ce noble pays, berceau de la glorieuse Révolution du XVIII^e siècle et où fut proclamée la Déclaration des droits de l'homme.

65. Il y a quelques mois, les Ministres des affaires étrangères d'Amérique, qui ont tenu à Washington leur quatrième réunion consultative, ont écouté les paroles éloquentes du président Auriol. Pénétrés d'amitié et d'admiration pour la France, mère de la culture et de la liberté, unis par les liens traditionnels qui ont renforcé notre civilisation commune d'origine gréco-latine, nous avons entendu cet hôte distingué déclarer que « ... au-dessus des frontières et des océans, une force puissante nous unit, la liberté, une nécessité commune nous pousse, la prospérité, une volonté commune nous anime, la paix ».

66. Mais notre enthousiasme a été à son comble lorsque le président Auriol a déclaré : « Votre continent reste pour nous ce qu'il fut pour Colomb dans la tempête et dans le doute, ce qu'il fut pour ses pionniers et ses libérateurs, ce qu'il est aujourd'hui pour le monde libre tout entier : l'espérance. »

67. La France et le reste du monde peuvent être assurés que notre Amérique vit pour l'humanité, comme l'a dit un Argentin célèbre. Ils peuvent être certains que les Américains qui aiment sincèrement la paix et s'efforcent d'établir dans l'univers le règne de la concorde, sont persuadés que déjà deviennent une réalité les paroles prophétiques du président Franklin Delano Roosevelt, parlant de la foi et de l'espoir de l'Amérique dans la paix du

¹ Le prix Nobel de la paix.

monde et de son aptitude à procurer par cette foi, un espoir solide à ses frères d'au-delà des mers.

68. Le pacifisme des peuples d'Amérique dont la conduite internationale est régie par leur système régional est forgé par leur volonté sincère de respecter les droits d'autrui et de vivre selon les préceptes du droit international et de la morale internationale.

69. Pour venir à cette session de l'Assemblée nous avons traversé l'océan Atlantique, le *mare nostrum* des Européens et des Américains qui veulent vivre en paix et en communion spirituelle. Nous abordons ces rivages européens à un moment où la paix du monde traverse la crise la plus grave. L'humanité entière fixe des regards anxieux sur les délibérations du Palais de Chaillot. A bien des égards, il semblerait que nous soyons plus proches de la paix qu'en 1948 lors de la session qui s'est tenue en ces mêmes lieux. A bien d'autres égards, nous nous sentons plus près de la guerre. L'espoir des hommes qui ne veulent pas voir éclater un troisième conflit mondial — parce qu'ils en connaissent les horreurs, qu'ils ont souffert dans leur chair les tragédies des deux guerres que notre génération a connues — réside dans la conviction que les grandes Puissances doivent parvenir à un accord dans le cadre des principes de la Charte des Nations Unies, afin que surgisse la réconciliation et que renaisse la solidarité internationale.

70. Les chemins qui mènent à l'édification d'une paix internationale permanente sont semés d'obstacles divers, mais nous sommes sûrs qu'avec de la patience et de la bonne volonté et grâce à la persévérance tenace dont nous avons fait preuve au cours des années passées, grâce aussi à l'expérience que nous avons acquise, nous sommes mieux à même d'atteindre nos objectifs principaux, de nous acquitter de nos responsabilités et de remplir les obligations que nous avons contractées envers les peuples du monde en acceptant de les représenter dans ces délibérations d'une importance capitale.

71. Grâce à cette renaissance de la solidarité internationale, le genre humain pourra, dans le calme, consacrer tous ses efforts à la mise en œuvre des principes de la morale et du droit, à l'amélioration du concept collectif des libertés individuelles et à la solution heureuse de tous les problèmes et de tous les différends par les moyens pacifiques que nous offre le droit international.

72. La délégation du Nicaragua prend part à la présente session de l'Assemblée générale, animée du plus grand esprit de coopération et se sent obligée de répéter qu'elle est prête, comme elle n'a cessé de l'être au cours de ces six dernières années, depuis la création de l'Organisation à San-Francisco, à donner son appui enthousiaste à tout projet qui tend à renforcer les chances d'une paix stable et durable.

73. Au milieu de tant de tribulations et d'attentes anxieuses, notre pays a la satisfaction d'avoir apporté sa contribution pacifique et constante aux sessions de l'Assemblée générale et à tous les organes qui ont eu besoin de son concours. C'est dans cet esprit que lors de la session précédente nous avons appuyé avec foi et enthousiasme la résolution [377 (V)] intitulée « L'union pour le maintien de la paix » dont le projet fut présenté à l'Assemblée générale par l'éminent Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dean Acheson, et adopté le 3 novembre 1950.

74. Cette résolution mémorable qui renferme des dispositions pratiques d'une valeur incalculable a rendu l'optimisme à ceux qui, formant des vœux pour le succès de notre système de sécurité collective, voyaient avec décou-

agement le Conseil de sécurité et le fonctionnement tout entier de l'Organisation paralysés en fait et soumis à la loi inexorable et aux entraves de l'Article 27 de la Charte.

75. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale, qui est sans nul doute l'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies, assume les fonctions qui en toute logique doivent lui appartenir pour le maintien de la paix dans le monde et, comme le dit la Charte, « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Si le Conseil de sécurité se trouve paralysé par l'exercice abusif du droit de veto, l'Assemblée générale peut passer à l'action au cours d'une session extraordinaire et prendre les mesures qui lui semblent propres à imposer l'ordre et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

76. Nous sommes heureux d'avoir contribué par tous les moyens à faire approuver cette résolution capitale. La Commission d'observation pour la paix et la Commission des mesures collectives sont maintenant appelées à s'acquitter des fonctions prévues dans leurs mandats. Les nations libres du monde qui désirent maintenir la paix et arrêter l'agression mettront leurs forces armées à la disposition des Nations Unies, comme elles le font en Corée, afin que ceux qui violent les droits d'autres peuples sachent que le système de sécurité universelle dispose déjà des moyens de faire régner dans le monde le droit et la justice. Nous n'oublierons pas la phrase historique prononcée à New-York par le Secrétaire d'Etat Acheson [279^e séance plénière] : « ... si le Conseil de sécurité se voit empêché d'agir à cause de la politique d'obstruction de l'un de ses membres permanents, la Charte n'enlève pas toute possibilité d'action à l'Organisation des Nations Unies... La Charte... confère également à l'Assemblée générale l'autorité et la responsabilité de traiter les problèmes intéressant la paix internationale. L'Assemblée générale peut et doit prendre les dispositions qui lui permettront de s'acquitter de ses responsabilités promptement et d'une manière décisive, au cas où le Conseil de sécurité se verrait paralysé dans son action. »

77. Les républiques américaines, au cours de la quatrième réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, ont affirmé de nouveau leur conviction que « le renforcement de l'action des Nations Unies constitue le moyen le plus efficace pour maintenir la paix, la sécurité et le bien-être des peuples du monde, sous l'empire du droit, de la justice et de la coopération internationale ».

78. En outre, en approuvant leur deuxième résolution, les Ministres des relations extérieures ont recommandé « que chacune des républiques américaines analyse immédiatement ses ressources et détermine les mesures qu'elle peut adopter pour contribuer à la défense de l'hémisphère et à l'effort des Nations Unies en faveur de la sécurité collective, aux fins d'atteindre les buts et objectifs de la résolution de l'Assemblée générale intitulée : « L'union pour le maintien de la paix ».

79. Ainsi le continent américain, dans la salle des Amériques de l'Union panaméricaine, a affirmé, par la voix de ses porte-parole les plus autorisés en matière de politique étrangère, qu'il agissait solidairement en appuyant la résolution qui a permis à l'Assemblée générale de disposer de pouvoirs plus étendus pour mettre fin au veto et à l'obstruction provoquée au Conseil de sécurité sous le couvert de l'Article 27 de la Charte.

80. J'ai parlé de la Corée. Quand les hostilités ont commencé — juste après les résolutions adoptées par le

Conseil de sécurité² — causées par l'agression perpétrée par ceux qui ne reculent devant aucun moyen pour satisfaire leurs absurdes désirs de conquête, beaucoup ont craint de voir s'allumer dans ces régions un troisième conflit mondial.

81. Maintenant que ce risque est moins grand, nous pensons avec optimisme, devant les victoires répétées et l'exemple magnifique des vaillants soldats qui portent haut le drapeau des Nations Unies, que c'est sur les champs de bataille de la péninsule coréenne que le mécanisme défensif de notre système est parvenu à fonctionner avec succès et à paralyser l'agression d'impérialistes sans scrupules. Nous nous devons, en cette occasion, d'exprimer l'admiration que nous éprouvons devant la noble attitude des vaillants soldats de nationalités diverses qui luttent avec intrépidité pour défendre la paix du monde.

82. La délégation du Nicaragua fera connaître en temps voulu, devant les Commissions et en séance plénière de l'Assemblée générale, sa manière de voir sur les divers projets intéressant les points de l'ordre du jour.

83. Je crois cependant devoir retenir l'attention patiente de l'Assemblée pour exposer brièvement nos principes et définir dès maintenant la position du Nicaragua devant la proposition de désarmement présentée en commun par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni [A/1943].

84. Ma délégation est disposée à appuyer cette proposition. Le désarmement doit être universel et général, mais il faut en outre rechercher les moyens les plus efficaces qui permettront aux Nations Unies de contrôler de la façon la plus absolue la production des armements. Nous appuyons avec une résolution égale le plan des Nations Unies pour le contrôle de l'énergie atomique.

85. Si nous arrivons à limiter les armements sur la base d'accords conclus de bonne foi ou si, du moins, nous posons les bases d'un accord prochain, nous pourrions considérer que nous avons sauvé l'avenir de l'humanité. C'est avec une grande satisfaction que nous verrions l'état actuel de paix armée faire place à ce qu'Aristide Briand, ce célèbre homme d'Etat français, souhaitait en aspirant à fonder la paix du monde sur un ordre légal.

86. Le monde verrait alors se réaliser ce que le président Truman vient d'annoncer en donnant connaissance au peuple des Etats-Unis de la proposition commune des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Le président Truman a affirmé : « On ferait naître partout l'espoir et la possibilité de créer de meilleures conditions de vie. La liberté serait plus grande, la production accrue et l'homme profiterait davantage des produits fournis par les industries de paix. Par l'intermédiaire des Nations Unies, nous pourrions déclarer la seule guerre que nous désirons : la guerre au besoin et à la misère humaine. »

87. C'est des délibérations du Palais de Chaillot que dépend l'avenir du monde. Si, au cours de la présente session, nous parvenons à un accord sur la question capitale de la réduction des armements, ou à quelque autre accord analogue, nous sommes sûrs que, de même que l'on appelle la troisième session qui s'est réunie à Paris en 1948 l'« Assemblée générale des droits de l'homme », on donnerait à la sixième session, avec l'assentiment de l'humanité tout entière, le nom d'« Assemblée de la réconciliation universelle ».

88. Puisse Dieu nous éclairer pour que nous atteignions ces fins essentielles au cours des délibérations qui se déroulent dans l'enceinte auguste du Palais de Chaillot,

et pour que demain, libérés de la crainte d'un nouveau conflit, nous puissions consacrer toutes les forces positives du bien à perfectionner le système international de sécurité de façon à resserrer les liens fraternels, à renforcer la liberté de l'individu et à favoriser le progrès social et économique de tous les peuples de la terre.

89. M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*) : Nous dressons à cette session le bilan de l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies au cours des six années de son existence. La délégation de la RSS de Biélorussie tient, elle aussi, à exprimer son opinion au sujet de l'œuvre accomplie par l'Organisation au cours de cette période.

90. L'aspiration des peuples à une paix solide et durable constitue le trait dominant de notre époque. On est amené naturellement à se demander comment l'Organisation des Nations Unies s'est acquittée des tâches que lui assigne sa Charte.

91. Il faut bien répondre que l'Organisation a déçu les espoirs et l'attente des peuples du monde entier, qui réclament l'établissement d'une paix durable, le développement et le renforcement de la collaboration internationale, le développement des échanges commerciaux et le progrès dans les domaines économique et social. La politique suivie à l'Organisation des Nations Unies n'a pas contribué à renforcer la collaboration internationale, sur la base du respect de l'indépendance et de l'égalité souveraine des peuples.

92. Les événements qui se sont déroulés sur la scène internationale au cours de l'année passée ont pleinement confirmé le jugement pénitent porté par Staline, chef du Gouvernement soviétique, sur l'activité politique de l'Organisation des Nations Unies.

93. Le 17 février 1951, Staline a déclaré au cours d'un entretien avec un correspondant de la *Pravda* : « L'Organisation des Nations Unies, créée pour servir de rempart à la défense de la paix, est en train de se transformer en une arme de guerre, en un moyen de déclencher une nouvelle guerre mondiale... L'Organisation des Nations Unies s'engage ainsi sur la voie peu glorieuse suivie par la Société des Nations. Elle détruit elle-même son autorité morale et elle est destinée à se désintégrer. »

94. Les événements internationaux qui se sont déroulés l'année dernière ont pleinement confirmé la justesse de ces paroles. Toute l'activité de l'Organisation pendant cette période témoigne du désir obstiné du bloc anglo-américain, qui a la haute main dans l'Organisation, de supprimer le principe de l'égalité des droits des Etats.

95. La délégation de la RSS de Biélorussie et d'autres délégations amies se sont efforcées au contraire de défendre le principe de l'égalité des droits des Etats, se sont employées à assurer le maintien de la paix et de la sécurité générale dans le monde entier. Il semble que ce soit la tâche de l'Organisation des Nations Unies de s'efforcer de faire régner entre les peuples l'égalité, la paix et l'amitié, fondées sur la confiance et la coopération, au lieu de contribuer à aggraver la situation internationale.

96. Le refus obstiné de remplacer les représentants de la clique du Kouomintang et de Tchang Kaï-chek au Conseil de sécurité et dans d'autres organes des Nations Unies par les véritables représentants du gouvernement légitime de la République populaire de Chine montre que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et les Etats qui les suivent ne veulent pas collaborer à renforcer l'Organisation des Nations Unies.

97. La radio des Nations Unies fait ouvertement une

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, cinquième année, Nos 15 et 16.

propagande réactionnaire et belliciste. Les émissions de l'Organisation des Nations Unies ont un ton hystérique et incendiaire hostile à la cause de la paix.

98. Le représentant du Kouomintang n'a pas encore été exclu de l'Organisation des Nations Unies et le véritable représentant du gouvernement de la Chine populaire n'a pas encore reçu la place à laquelle il a droit.

99. Le 8 novembre [335^e séance] nous avons entendu l'intervention de M. Acheson qui, par de belles phrases sur la paix, la réglementation, la limitation et la réduction des armements et des forces armées, s'est efforcé de dissimuler les plans d'agression de la politique étrangère des Etats-Unis. En présentant ses propositions ayant prétendument pour objet de raffermir la paix, M. Acheson a essayé par tous les moyens d'engager notre Assemblée sur une fausse route, de l'attirer bien loin d'une véritable réduction des armements et des forces armées, et aussi de l'interdiction de l'arme atomique.

100. M. Acheson et les représentants de plusieurs autres pays ont affirmé, à propos de la Corée et sans craindre de dénaturer les faits, que la Corée du Nord était l'auteur de l'agression. Mais, on le sait, le 25 juin 1950, les troupes sud-coréennes ont attaqué la République populaire démocratique de Corée, conformément à un plan établi à l'avance par l'état-major américain. Ceci a été confirmé par une carte sur laquelle est indiqué le plan d'agression militaire et stratégique contre la Corée du Nord et où est précisée la direction des principaux coups qui devaient être portés à l'armée populaire. Cette carte a été trouvée dans les archives du gouvernement de Syngman Rhee à Séoul et publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée. Le fait est d'ailleurs corroboré par un grand nombre de documents prouvant que les préparatifs en vue de l'agression contre la République populaire démocratique de Corée ont été faits par la clique de fantoches de Syngman Rhee sous la direction de généraux et de politiciens américains appartenant au clan gouvernemental. L'intervention armée des troupes américaines dans la guerre civile de Corée se poursuit depuis ce moment.

101. Ces faits montrent que ce sont bien les Etats-Unis qui ont préparé et déclenché l'agression en Corée. Si M. Acheson et ses partisans parlent de l'agression des Nord-Coréens, c'est afin de justifier l'intervention des troupes américaines en Corée. M. Acheson a affirmé également que depuis juillet, le Haut Commandement des forces des Nations Unies en Corée menait des négociations en vue de conclure un armistice, mais jusqu'ici sans succès.

102. Tout le monde sait que les négociations qui se déroulent à Kaesong en vue de la cessation des hostilités et de la conclusion d'un armistice en Corée ont été rompues à maintes reprises du fait des actes de provocation des Américains. Un examen attentif de la manière dont se sont déroulés les pourparlers de Kaesong révèle que les milieux dirigeants américains ont eu principalement pour but de tromper l'opinion publique mondiale en faisant montre d'intentions pacifiques.

103. M. Acheson a passé sous silence les atrocités et les actes de cruauté commis systématiquement contre le peuple coréen par les interventionnistes américains, M. Acheson n'a rien dit non plus de la violation flagrante des principes humanitaires et des règles de droit international, inscrites dans les Conventions internationales de La Haye et de Genève sur le droit de la guerre. Le massacre du peuple coréen continue par l'anéantissement des villes et des villages, par l'emploi, contre les femmes et les enfants, des moyens de destruction les plus inhumains,

tels que les bombes incendiaires et les bombes au napalm. Dans les territoires occupés par les armées américaines, des dizaines de milliers de civils, absolument innocents, sont massacrés sans jugement et sans procès.

104. Tous les honnêtes gens du monde protestent avec colère et indignation contre les atrocités commises par les troupes américaines en Corée et exigent qu'il soit mis fin immédiatement à la guerre de Corée.

105. M. Acheson, au cours de son intervention, a énergiquement soutenu la proposition des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni intitulée « Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements » [A/1943], la qualifiant de question nouvelle d'extrême urgence et d'une haute importance.

106. La délégation de la RSS de Biélorussie a attentivement examiné cette proposition, ainsi que les explications fournies par M. Acheson au cours de son intervention. Ces propositions ne prévoient aucune réduction substantielle des armements, pas plus qu'une interdiction de l'arme atomique. Les propositions des trois gouvernements relatives à la réglementation, à la limitation et à la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements prévoient l'établissement d'un système de divulgation et de vérification qui doit fonctionner par étapes successives, en vue de faire connaître les renseignements relatifs aux forces armées et aux armements, y compris les armes atomiques.

107. De cette façon, la question de la réduction substantielle des forces armées et des armements est remplacée par celle d'un inventaire des armements et des forces armées qui existent dans les différents Etats, pendant que celle de l'interdiction de l'arme atomique est tout à fait laissée de côté.

108. Les propositions des « Trois » ne prévoient à l'heure actuelle que l'examen du « programme » indiqué, dont la mise en application est différée jusqu'à la fin de la guerre de Corée et au règlement des principales questions politiques qui divisent les différents Etats.

109. Les propositions des trois Puissances ne cherchent pas à empêcher une agression. Pourquoi ces propositions ne mentionnent-elles pas l'interdiction de l'emploi des gaz asphyxiants et des armes bactériologiques dans une guerre future ?

110. Pourquoi faut-il, pour l'instant, se borner à recueillir des renseignements sur les types d'armement les plus usuels ? Qui sera chargé d'apprécier l'authenticité des renseignements sur les armements ? Il sera possible, à tout moment, de mettre en doute les renseignements reçus et de refuser d'admettre un inventaire ou un autre.

111. Précisant les propositions des « Trois », M. Acheson a déclaré [335^e séance] que « le système de divulgation et de vérification doit être appliqué progressivement, étape par étape... une étape n'étant abordée que lorsque la précédente est révolue ». Il est tout naturel de se poser la question de savoir qui sera chargé de déterminer si telle ou telle étape est révolue ou non. Il pourra se produire qu'une commission quelconque du Sénat des Etats-Unis ne jugera pas satisfaisants les résultats des travaux accomplis au cours d'une étape donnée, et il sera alors impossible de mettre en œuvre le plan de réduction des armements et des forces armées.

112. M. Acheson n'a pas été en mesure d'expliquer quand et de quelle façon il sera possible d'aborder une éventuelle réduction des forces armées et des armements ; au contraire, il a soumis cette réduction des armements à

toute une série de réserves et de conditions préliminaires.

113. Chacun sait que l'humanité, avide de progrès, mène depuis six ans déjà une lutte opiniâtre en faveur de l'interdiction de l'arme atomique, cette arme de destruction massive des populations. La délégation de l'Union soviétique a posé à plusieurs reprises la question de la nécessité d'interdire l'arme atomique et d'établir un contrôle international de cette interdiction. Mais la délégation des Etats-Unis, avec l'aide de la machine à voter de l'Organisation des Nations Unies, a systématiquement fait échouer la mise à exécution de cette exigence légitime d'une majorité écrasante de la population du monde.

114. M. Acheson insiste à nouveau pour que le fameux plan Baruch-Acheson-Lilienthal, qui vise à mettre sous le contrôle des Etats-Unis toutes les sources du carburant nucléaire et l'entière production atomique de tous les pays, serve de fondement aux travaux consacrés à la question atomique.

115. Et maintenant, les Etats-Unis s'efforcent, comme par le passé, au moyen de leurs prétendues « nouvelles » propositions relatives aux « étapes », d'empêcher ou de freiner les travaux concrets sur la préparation urgente des mesures d'ordre pratique relatives à l'interdiction et au contrôle de l'arme atomique. Ils prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute interdiction de la production des armes atomiques, pour empêcher tout contrôle international efficace.

116. Derrière ce flot de paroles, ils continuent d'étendre et de construire de nouvelles usines destinées à la production de bombes atomiques, ils continuent d'accumuler les armes atomiques.

117. C'est ainsi que, d'après une communication de M. Allen, correspondant du *New-York Post*, en date du 9 octobre 1950, une somme de 8 milliards de dollars a été affectée à la mise en application du programme de stockage des armes atomiques pour l'année 1950. Les milieux dirigeants des Etats-Unis, qui accumulent les stocks de bombes atomiques et créent de nouvelles formes d'armes atomiques, aspirent à les utiliser au cours de la guerre que le bloc anglo-américain prépare contre les pays appartenant au camp de la paix.

118. Alors que M. Acheson milite en faveur de l'inventaire et du recensement de tous les armements, y compris les armes atomiques, en vue, paraît-il, d'un désarmement subséquent conforme aux propositions des trois Puissances, le général Bradley, Président du Comité des chefs d'état-major, parle de la nécessité d'accroître considérablement encore les armements des Etats-Unis. Prenant la parole, le 9 novembre de cette année, devant l'Institut américain du pétrole, le général Bradley a déclaré que les dirigeants des états-majors américains étaient arrivés à la conclusion qu'il était indispensable pour les Etats-Unis d'accroître considérablement leurs forces d'aviation militaire, et, d'après lui, des mesures dans ce sens devaient être prises d'urgence.

119. Il a consacré une partie appréciable de son discours à la question de l'utilisation des armes atomiques à des fins agressives. « L'aviation, a dit ce général atomiste, continue à demeurer le moyen le meilleur pour utiliser la puissance atomique sur les champs de bataille et au cœur du territoire d'un vaste pays quelconque. »

120. Les déclarations du général Bradley témoignent des véritables intentions des milieux dirigeants des Etats-Unis. M. Acheson s'efforce de camoufler ces intentions agressives des impérialistes américains au moyen de paroles hypocrites sur la réduction des armements.

121. La délégation de la RSS de Biélorussie est d'avis que l'Assemblée générale doit prêter une oreille attentive à la voix de nombreux millions d'êtres humains disséminés dans tous les pays du monde, et prendre une décision, correspondant aux exigences et aux espoirs de tous les peuples, à l'effet d'interdire l'arme atomique et d'établir un strict contrôle international de cette interdiction.

122. Le représentant du Canada, M. Pearson, au cours de son intervention du 12 novembre, à la 339^e séance de l'Assemblée, a déclaré, avec le ton antisoviétique qui lui est habituel, que l'intervention du chef de la délégation de l'Union soviétique, M. Vychinsky, était de la propagande et que, paraît-il, « le Gouvernement russe a maintenant décidé d'abandonner entièrement tous efforts en faveur de la paix et d'utiliser l'Organisation des Nations Unies, non pas pour régler les divergences d'opinion, mais uniquement pour calomnier, bafouer et attaquer ceux avec qui il n'est pas d'accord. »

123. Il serait à peine nécessaire de s'arrêter à l'intervention de M. Pearson, n'étaient ses inventions calomnieuses émanant de la tribune de l'Assemblée générale. On le sait, l'Union soviétique, fidèle à sa politique pacifique, a constamment lutté pour empêcher la guerre et pour préserver la paix dans le monde entier.

124. Au cours des cinq précédentes sessions de l'Assemblée générale, aux séances du Conseil de sécurité, ainsi que devant les autres organes des Nations Unies, la délégation de l'Union soviétique a présenté à maintes reprises des propositions concrètes tendant à assurer la paix dans le monde entier. Les représentants à l'Assemblée générale n'ignorent pas les propositions de l'URSS relatives à la réduction d'un tiers des forces armées des cinq grandes Puissances, à l'interdiction de l'arme atomique, à la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances, et d'autres encore. Mais la majorité anglo-américaine au sein de l'Organisation des Nations Unies a systématiquement repoussé ces propositions pacifiques de l'URSS. Et maintenant M. Acheson et ses amis se donnent des airs de pacifistes convaincus. Ces messieurs parlent beaucoup de paix, mais, en même temps, ils préparent une nouvelle guerre mondiale, ils établissent des bases militaires, navales et aériennes en territoire étranger, et ils essaient d'intimider les peuples pacifiques.

125. Ils ne désirent pas une réduction des armements. Ils ont mortellement peur d'un accord sur cette question, étant donné qu'une réduction des armements pourrait faire échouer leurs plans d'agression et rendre sans objet la course aux armements, qui procure aux monopoleurs des bénéfices qui se chiffrent par milliards.

126. Certains des orateurs qui ont pris la parole ont élevé des objections contre la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances. Ils ont fait remarquer que l'on a, dans la Charte des Nations Unies, un pacte de paix entre soixante Puissances. Mais l'on sait parfaitement que la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité dans le monde entier incombe aux cinq Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, Puissances qui ont le plus d'autorité, de poids spécifique et d'influence dans le règlement de toutes les affaires internationales. Chacun sait qu'un pacte de paix conclu entre les Etats-Unis, l'URSS, le Royaume-Uni, la France et la République populaire de Chine écarterait la menace de la guerre et libérerait le monde du fardeau des budgets militaires hypertrophiés et de la course aux armements.

127. Un tel pacte constituerait un fondement adéquat à une entente générale, à la paix et à la sécurité des peuples. Il apparaît clairement que les objections élevées à l'encontre des propositions relatives au pacte de paix manquent de consistance. Un tel pacte pourrait contribuer d'une façon très positive à empêcher une nouvelle guerre et à créer des relations amicales entre les Etats.

128. Je ne puis, dans mon intervention, passer sous silence les attaques insolentes et calomnieuses auxquelles M. Kardelj, représentant de la Yougoslavie, s'est livré contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

129. Le représentant de la Yougoslavie titiste s'est efforcé, d'une façon calomnieuse, de déformer la vérité, d'annuler les services rendus par l'armée soviétique, qui a libéré les peuples yougoslaves de l'occupation hitlérienne. Mais les inventions calomnieuses et les insinuations sordides ne sauraient effacer de la mémoire du peuple yougoslave le souvenir du grand rôle que l'armée soviétique a joué dans la libération de ces peuples.

130. Le peuple yougoslave conserve pieusement dans sa mémoire le souvenir de l'époque de la libération de sa patrie du joug de l'occupation hitlérienne. Les renégats et les transfuges dans le camp de l'impérialisme se sont toujours distingués par l'extrême acharnement qu'ils témoignent à ceux qu'ils ont quittés.

131. Je ne désire pas m'arrêter aux inventions calomnieuses de M. Kardelj à propos du pacte de paix qui serait dirigé, paraît-il, contre les intérêts des petites Puissances. Il s'agit là d'une invention infâme et d'un mensonge éhonté de la clique titiste en déconfiture.

132. Je voudrais, à ce propos, attirer l'attention sur le fait suivant : aujourd'hui, le journal *Le Parisien libéré* a informé ses lecteurs que le maréchal Tito et M. George Allen, Ambassadeur des Etats-Unis à Belgrade, ont conclu un accord relatif aux modalités de l'aide militaire des Etats-Unis à la Yougoslavie. Cet accord prévoit notamment l'installation à Belgrade d'une commission consultative, c'est-à-dire d'une commission américaine, qui sera chargée de vérifier l'utilisation du matériel militaire fourni à la Yougoslavie.

133. Ce fait indique bien que la Yougoslavie titiste se voit réserver, dans les plans du bloc nord-atlantique, le rôle d'un outil d'agression contre les pays de démocratie populaire et l'Union soviétique.

134. Afin de masquer sa politique de trahison dirigée contre le peuple et son passage dans le camp de l'agression, afin de tromper le peuple yougoslave, la clique de Tito a recours à la calomnie contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

135. Vains efforts, Messieurs les titistes ! Nul ne saura tromper les peuples du monde, qui savent parfaitement que l'Union soviétique mène politique de paix et d'amitié entre les peuples, qu'elle n'a jamais manacé et ne menace personne, et qu'elle est à la tête du camp de la paix, alors que les Etats-Unis sont à la tête du camp de la guerre et de l'agression, dans lequel est passée, à l'heure actuelle, la clique de Tito, devenue un outil aux mains des impérialistes et des agresseurs américains.

136. Je ne m'arrêterai pas davantage à cette intervention.

137. Ainsi qu'on le sait, depuis les premiers jours de son existence, l'Union soviétique mène inlassablement et avec persistance une politique de paix, a défendu et défend invariablement la cause de la paix et mène une politique de coopération avec tous les pays qui dési-

rent cette coopération. La politique pacifique de l'Union soviétique répond entièrement aux désirs et aux aspirations de tous les peuples épris de paix.

138. La deuxième guerre mondiale, préparée et déclenchée par l'Allemagne fasciste et le Japon impérialiste, et qui a causé de très nombreuses victimes, a été riche d'enseignements pour les peuples pacifiques. Il est naturel que les peuples ne désirent plus verser leur sang pour complaire aux millionnaires et aux milliardaires, et qu'ils s'unissent, en conséquence, en vue de lutter pour le maintien de la paix, contre le fascisme et la guerre. Il n'est pas surprenant que le puissant mouvement de défense de la paix se soit étendu si rapidement à toute la population de la planète, et qu'il ait rassemblé sous la bannière de la lutte pour la paix universelle des centaines de millions d'êtres humains de tous les pays.

139. Ces sentiments antibellicistes des peuples ont trouvé leur expression au cours de la dernière session du Conseil mondial de la paix qui s'est tenu à Vienne, et qui a adopté les termes d'un appel à l'Organisation des Nations Unies, dont les auteurs insistent pour que cette organisation adopte des propositions concrètes tendant à maintenir la paix et à rétablir la confiance entre les Etats.

140. Nous ne pouvons pas, Messieurs, rester sourds à la voix de centaines de millions d'êtres humains qui exigent le maintien de la paix. Les peuples réclament avec insistance la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances auxquelles incombe la responsabilité principale de maintenir la paix universelle. Nous devons reconnaître que ces exigences sont justifiées, qu'elles expriment le désir passionné des peuples de voir maintenue la paix universelle.

141. Le peuple biélorussien, qui a connu toutes les horreurs de la deuxième guerre mondiale, désire la paix et c'est pourquoi toute la population adulte de la RSS de Biélorussie a signé l'appel du Conseil mondial de la paix relatif à la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances. Le peuple biélorussien approuve unanimement la politique extérieure pacifique du Gouvernement de l'Union soviétique, qui lutte sans trêve en faveur de la paix et défend la cause de la paix universelle.

142. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie chaleureusement les propositions de l'Union soviétique [A/1944], exposées à la 336^e séance de l'Assemblée générale, le 8 novembre, par le chef de la délégation de l'Union soviétique, M. Vychinsky. Nul n'ignore que l'aggravation de la situation internationale survenue ces temps derniers est une cause d'anxiété et d'inquiétude pour les peuples pacifiques du monde entier. Tout homme honnête souhaite que les cinq grandes Puissances responsables de la paix universelle entament des pourparlers dans le plus bref délai et aboutissent à un accord. L'Assemblée générale doit inviter les cinq grandes Puissances à conclure un pacte de paix et à unir tous leurs efforts en vue de cette noble fin.

143. L'Assemblée générale doit inviter tous les Etats, tant les Membres de l'Organisation des Nations Unies que les Etats qui ne font pas partie à l'heure actuelle de cette organisation, à examiner, à une conférence mondiale, la question d'une réduction substantielle des forces armées et des armements. L'Assemblée générale doit reconnaître qu'il est indispensable que les pays engagés dans les opérations militaires en Corée cessent immédiatement les hostilités, concluent un armistice et retirent leurs troupes du 38^e parallèle dans un délai de dix jours et que toutes les troupes étrangères, ainsi que les unités

étrangères de volontaires, soient retirées de Corée dans un délai de trois mois.

144. L'Assemblée générale, siégeant en sa sixième session, doit déclarer incompatible avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies la participation au bloc agressif atlantique, ainsi que l'établissement par certains Etats, et en premier lieu par les Etats-Unis, de bases militaires, navales et aériennes en territoire étranger.

145. Ces propositions constituent une nouvelle preuve des objectifs pacifiques de l'Union soviétique, qui continue à aller victorieusement de l'avant. Elles reflètent avec éclat les ardentes aspirations au maintien d'une paix durable et stable des peuples qui ont éprouvé dans leur chair toutes les horreurs de la deuxième guerre mondiale.

146. La délégation de la RSS de Biélorussie invite tous les représentants à la sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à adopter ces propositions. Nous remplirons, par cela même, le devoir qui nous incombe d'assurer et de maintenir la paix générale et la sécurité du monde entier.

147. M. VOLIO MATA Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*) : Pour petit qu'il soit, le pays que je représente s'honore du culte permanent, et déjà ancien, de la liberté et de la défense sans relâche des droits de l'homme. Nous n'avons pas dressé sur notre frontières des rideaux de fer pour empêcher d'étudier librement notre mode de vie qui est celui d'une démocratie authentique. Nous avons donc le droit moral de mettre notre pensée et nos actes au service de toutes les doctrines qui ne restent pas sourdes au cri d'angoisse sorti de millions de poitrines humaines pour réclamer une paix durable dont le résultat serait le respect et la tolérance mutuelle entre les hommes.

148. Tant qu'il existera des peuples qui vivent dans la servitude, quelle que soit la forme qu'elle revête, tant qu'il existera des peuples qui se voient dénier des droits qui leur appartiennent, quels que soient ces droits, il ne pourra y avoir de paix durable.

149. C'est pourquoi il nous faut regretter les obstacles mis à la révision du traité de paix complet avec l'Italie et regretter que cette grande nation qui a derrière elle une si longue histoire, ne puisse faire partie, avec tous les privilèges qui en découlent, de la communauté des nations. C'est pourquoi nous déplorons que l'Allemagne nouvelle ne puisse exprimer librement, par le moyen d'élections que contrôlerait une commission internationale, son droit de s'unifier, pour faire partie, selon des principes vraiment démocratiques, du concert des nations.

150. Pour les mêmes raisons, il est regrettable que les manœuvres dilatoires que nous connaissons tous aient retardé la conclusion de la paix en Corée, pays pacifique qui, le 25 juin 1950, a vu le 38^e parallèle franchi par les armées soviétisées du Nord. Si la paix en Corée était rapidement conclue, non seulement elle empêcherait le sang de couler avec tout son cortège de douleurs et de ruines, mais encore elle permettrait d'analyser rapidement et avec sérénité les problèmes urgents qui se posent en Extrême-Orient.

151. C'est pourquoi il est profondément douloureux de voir des milliers d'êtres humains chassés de leurs foyers pour aller augmenter chaque jour l'effectif des camps de concentration et les réduits infamants où règne le « tra-

vail forcé ». Ces attentats contre les droits de l'homme ne peuvent se comparer au sort infortuné de deux hommes de couleur qui ont payé de leur vie des crimes commis sur la terre ensoleillée de Floride.

152. La paix du monde dépend de la fermeté dont feront preuve les nations démocratiques, ainsi que de la compréhension mutuelle de leurs devoirs et de leurs droits. Mais elle dépend avant tout de l'action et de la décision des hommes qui, aujourd'hui, sur le sol hospitalier de la France immortelle, forgent les destins d'un monde meilleur.

153. Les nations libres de l'Occident sont disposées à dresser un rempart pacifique qui résiste au feu de l'agression, d'où qu'elle vienne. C'est pour cette raison essentielle qu'elles ont, conformément à l'Article 51 de la Charte, signé le Traité de l'Atlantique-nord, qui n'est pas un instrument d'agression, mais bien une défense contre l'agression. Il ne sera jamais possible de consolider la paix si l'on anéantit ce pacte, comme on l'a habilement suggéré. Les nations pacifiques, qui, de par la nature même de leur structure démocratique, sont vulnérables, doivent constituer une force en puissance, capable de résister aux attaques inspirées par l'avidité des nations impérialistes, tant que ces nations persisteront dans leurs intentions.

154. Nous devons nous rappeler que l'histoire se répète. Il ne faut en conclure en aucune façon que toutes les nations du monde ne peuvent jouir du droit de vivre indépendantes et en paix. Au contraire, l'espoir de l'humanité réside dans le désir de vivre sous le signe de la paix.

155. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dean Acheson, interprétant le vœu de l'opinion mondiale, a demandé la réduction et le contrôle des armements. Bien que lui-même estime que cette politique ne suffirait pas à assurer la paix, on a suggéré une série de mesures qui permettraient d'y parvenir plus facilement.

156. La délégation du Costa-Rica, animée d'une ferme volonté de paix et de concorde universelle, ne peut moins faire que d'appuyer sans réserves toute mesure viable qui assure la paix du monde, bien qu'elle ne prétende pas indiquer le chemin à suivre ni proposer des solutions, inébranlablement confiante qu'elle est dans la force morale des Nations Unies. L'appel du représentant des Etats-Unis en vue du désarmement progressif et du contrôle par l'inspection des armements et de l'énergie atomique mérite une analyse approfondie et méditée de la part de l'Assemblée générale, et, plus particulièrement, de la part des représentants des quatre Puissances. Par contre, la proposition de l'Union soviétique [A/1944] tendant à déclarer la participation au Traité de l'Atlantique nord incompatible avec la qualité de l'Organisation Membre des Nations Unies semble impliquer l'intention délibérée de proposer l'impossible, pour que l'impossible ne puisse être accepté.

157. Le Conseil de sécurité, malgré la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, continuellement paralysé comme il l'est par le veto, n'a pas la force suffisante pour intervenir avec la rapidité nécessaire et l'efficacité voulue. Le Conseil de sécurité devrait posséder plus d'autorité en matière de contrôle et de sanctions, notamment dans les régions auxquelles on a donné le nom de « zones explosives » comme les Balkans, le Moyen-Orient, l'Indochine, etc.

158. A cet égard, nous pouvons rappeler le cas de la Yougoslavie qui a saisi la présente session de l'Assemblée

de plaintes pour provocation de la part de l'Union soviétique et de ses satellites [A/1946], ainsi que d'autres cas analogues. Le bien-fondé de ces dénonciations doit être vérifié au moyen de commissions impartiales qui puissent agir rapidement et surtout recommander les sanctions voulues si ces accusations se révèlent justifiées. Faute de sanctions précises et adéquates, l'action des Nations Unies devient illusoire, notamment dans le cas des pays agresseurs qui ne prennent guère au sérieux les remontrances de pure forme.

159. L'action des Nations Unies doit en tout cas s'exercer sous le signe incontestable de la coopération universelle, comme dans le cas de la Corée, dont les champs de bataille ont été arrosés du sang généreux des peuples libres de la terre.

160. L'Assemblée générale devrait posséder plus d'autorité pour prendre sous son égide tous les organismes de sécurité comme le Traité de l'Atlantique nord, l'Organisation des Etats américains, le Pacte tripartite de sécurité entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les pactes de sécurité et de défense mutuelle conclus par les Etats-Unis avec le Japon et les Philippines, de manière que chacun de ces organismes puisse arrêter immédiatement tout dessein d'agression, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

161. Il convient de mentionner comme mesure de coopération dans l'effort commun pour maintenir la paix, l'ensemble des mesures prises pour aider les pays peu développés et pour faire face aux besoins du monde entier. Il suffit de dire que plus de 2 milliards de dollars ont été répartis entre quarante-trois pays du monde dans la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique. La semaine passée, le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance a publié un rapport sur la façon dont il répartit les crédits dont il dispose. Il a fourni des aliments et une assistance médicale à plus de 2 millions et demi d'enfants dans l'Inde, en Indonésie, aux Philippines, au Pakistan et dans d'autres régions d'Asie. Plus de 6 millions d'enfants ont été examinés et presque la moitié d'entre eux ont été vaccinés contre la tuberculose. Beaucoup d'autres ont été traités contre le paludisme; des millions d'enfants de toutes les parties du monde reçoivent quotidiennement du lait et d'autres aliments. Il s'agit là d'une œuvre concrète des Nations Unies.

162. L'hémisphère occidental donne actuellement au monde un exemple digne d'être imité. Il n'existe aucune discorde entre les nations qui le composent et dont les relations sont régies par les principes définis par l'Organisation des Etats américains et qui s'inspirent de la Charte des Nations Unies. Récemment a été signée la Charte de San-Salvador dont les objectifs sont identiques et qui constitue un instrument d'harmonie et d'union spirituelle entre les cinq républiques sœurs d'Amérique centrale. Il existe entre toutes les nations de l'hémisphère un esprit d'étroite coopération et un constant désir de faire du sol américain un centre de richesses capable d'alléger les souffrances du monde et une usine permanente au service de l'humanité.

163. Tant que subsisteront la faim et la misère, il ne pourra y avoir de paix véritable; toutes les forces de production pourront être mises au service de l'humanité souffrante une fois dissipées les menaces de guerre. Sous cette forme, les efforts communs de tous les peuples de la terre conduiront à la création d'un monde meilleur. Considéré d'un point de vue général, le problème de la guerre n'est ni un problème religieux, ni un problème

linguistique, ni un problème économique, ni un problème territorial: c'est le problème de l'humanité tout entière. Invoquons la sublime inspiration de Dieu afin qu'il éclaire les esprits distingués des grands hommes d'Etat dont dépend le destin du monde, pour qu'ils fassent preuve de grandeur spirituelle et de tolérance mutuelle et posent les bases de la paix, aspiration suprême de l'humanité et oasis éternel de bonheur et de bien-être.

164. M. SUBARDJO (Indonésie): Permettez-moi, au nom de la délégation indonésienne, de m'associer tout d'abord aux orateurs qui m'ont précédé et ont exprimé, à cette tribune, leur sentiment de gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité cordiale que le Gouvernement français et le peuple de Paris nous ont accordés.

165. La génération d'Indonésiens qui ont atteint la maturité au cours de la première moitié de ce siècle a été témoin d'une série de guerres et de révolutions qui ont provoqué des changements dans la situation politique mondiale depuis le début de notre siècle. Cette génération a vu des empires émerger, d'autres s'écrouler dans la lutte des puissances qui se disputaient l'hégémonie du monde.

166. L'indépendance nationale de l'Indonésie elle-même s'est achevée à la fin de la deuxième guerre mondiale, comme l'apothéose de la lutte du peuple indonésien pour la liberté. Cette lutte, commencée dans la première décennie de ce siècle, a atteint, en moins de cinquante ans, son point culminant dans la proclamation de l'indépendance nationale, le 17 août 1945.

167. Comme ce fut le cas des grands mouvements de l'histoire du monde qui ont été mus par des forces spirituelles aussi bien que matérielles, le mouvement indonésien pour la liberté fut inspiré par des idéaux humains et des principes élevés qui ont donné au monde moderne les fondements d'un ordre dans lequel tous les individus et tous les peuples trouvent suffisamment d'espace et d'occasions de développer leurs facultés individuelles et nationales.

168. Nous devons à la Révolution française le respect de la dignité et de la solidarité humaines sur la base de l'égalité et de la fraternité. D'autre part, au soulèvement des peuples coloniaux de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud pour la liberté, nous devons le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'idée de la justice sociale, qui avait déjà été entrevue dans la société orientale, reçut un stimulant nouveau du fait qu'elle a été prise comme base par le mouvement ouvrier moderne qui, en Russie, a trouvé son expression ultime dans la Révolution de 1917 alors que, chez nous, nous cherchons une solution qui s'accorde avec notre propre caractère national.

169. Le peuple indonésien a adopté comme fondement et guide de sa destinée les cinq principes connus sous le nom de *Pantja-Sila*, principes qui sont incorporés dans notre Constitution nationale, constituant une doctrine de vie suivant laquelle notre peuple entend accomplir sa destinée nationale. Foi en la divinité, conscience nationale, fraternité humaine, démocratie et justice sociale sont les éléments qui déterminent l'individualité de la nation indonésienne.

170. Six ans après notre proclamation d'indépendance, dans la deuxième année de notre participation à l'Organisation des Nations Unies, au moment où nous nous rendons compte de l'état des choses du monde dans lequel nous vivons, nous sommes remplis de sentiments complexes, d'espérance et de crainte.

171. Nous sommes remplis d'espérance parce que, grâce

au progrès de la science et de la technique, de la rapidité des communications internationales, de l'interdépendance économique et de la conscience collective des peuples, le monde est devenu une unité organique. Cela veut dire que le bien-être du monde dépend, en dernière instance, de la volonté des peuples eux-mêmes et que ceux-ci en sont collectivement responsables.

172. Nous, Membres des Nations Unies, sommes réunis ici, dans cette ville de Paris, et, en vertu de l'Article premier de la Charte, nous avons pour but, en premier lieu, de « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix » ; en deuxième lieu, de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde » ; en troisième lieu, de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel, ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » ; et, en quatrième lieu, d'« être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ».

173. Les Nations Unies sont entrées dans la sixième année de leur activité. Depuis six ans, cette organisation mondiale a fonctionné sous l'inspiration des idéaux qui ont déterminé les peuples à la fonder à San-Francisco, le 24 octobre 1945 ; depuis six ans, sous l'administration efficiente de son Secrétaire général, M. Trygve Lie, les activités incessantes de l'Organisation ont été concentrées sur la création d'un nouvel ordre mondial.

174. Les résultats de ce travail constructif que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont pu enregistrer dans les divers champs d'activité constituent des exemples très encourageants de ce que l'effort des hommes peut accomplir pour le progrès de la civilisation humaine.

175. Ce que l'on a pu obtenir par l'assistance technique pour le développement économique, le bien-être social et l'administration publique dans les différents pays et, ensuite, par l'œuvre très louable dans les domaines humanitaire et sanitaire, tous ces résultats sont des faits réels qui doivent convaincre les peuples de l'utilité, de la nécessité même de l'existence et du maintien de l'Organisation des Nations Unies.

176. Ces raisons ont suffi à l'Indonésie pour qu'elle continue de coopérer, de toutes ses forces et avec tous les moyens en son pouvoir, à la réalisation des buts que les Nations Unies se sont assignés ; de plus, ces buts sont en harmonie parfaite avec la philosophie du peuple indonésien, incorporée dans le *Pantja-Sila*.

177. Nous sommes donc remplis d'espérance, d'une espérance que nous savons fondée, en la réussite de la tâche constructive des Nations Unies. Toutefois, les derniers développements sur le terrain politique international nous remplissent d'un réel souci.

178. Ceux qui ont suivi de près les rapports mondiaux depuis le début de ce siècle voient aujourd'hui réappa-

raître les symptômes d'une situation qui place l'humanité sur le seuil d'une nouvelle catastrophe mondiale.

179. La Grande Guerre de 1914-1918 fut précédée d'antagonismes entre les Puissances, c'est-à-dire entre les Etats alliés et les Etats associés. De cette guerre est née la Société des Nations, comme un effort organisé en vue de prévenir une nouvelle catastrophe. Cet effort a manqué son but.

180. La deuxième guerre, celle de 1939-1945, dont les peuples ne sont pas encore remis et dont ils continuent à subir les conséquences désastreuses, a été due à l'échec d'un compromis entre deux groupes de Puissances, dont l'un tendait à l'hégémonie mondiale, les Etats fascistes de l'Axe et les Etats démocratiques. A l'heure actuelle, nous sommes en présence de deux groupements gigantesques de Puissances : le bloc démocratique et le bloc communiste.

181. Le tragique de tous ces efforts en vue de fonder un nouvel ordre international, d'où la guerre serait définitivement bannie, est que l'humanité retombe à nouveau à sa position de départ.

182. Il n'y a pas un peuple, représenté dans cette Assemblée, qui n'atteste sa volonté sincère de coopérer à l'établissement de la paix mondiale et à la mise en marche des rouages des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité. Mais il n'existe pas non plus un peuple qui, seul, serait capable d'écarter ces tensions dangereuses, nées de la formation de blocs qui s'opposent l'un à l'autre. Il faut que tous coopèrent afin de créer une atmosphère de conciliation, de confiance mutuelle et de bonne foi au sein de notre Organisation, condition nécessaire à la disparition de ces tensions.

183. Nous nous trouvons actuellement dans une nouvelle impasse d'irréconciliables oppositions entre deux groupes gigantesques de Puissances qui veulent la paix mais préparent la guerre. Comme pendant la période entre les deux guerres, le monde est en présence d'une course aux armements entre les Puissances mondiales, sinistre présage d'une catastrophe qui approche. C'est le manque de confiance mutuelle envers les intentions de l'autre partie qui prévaut de nouveau. On se soupçonne de vouloir l'annihilation de l'autre.

184. Des deux côtés, des essais ont été faits au moyen de bombes atomiques, dont l'effet destructif n'a jamais été soupçonné. Des avions de bombardement capables de voler pendant des milliers de kilomètres et de lâcher des bombes atomiques d'une force destructrice plus grande que celle d'Hiroshima, des avions à réaction se déplaçant à la vitesse supersonique afin de semer la mort et de ravager les territoires ennemis, des engins guidés et un grand nombre d'autres armes de destruction et de mort, tout cela a été créé à des fins d'anéantissement.

185. Il est au-delà de notre pouvoir de jeune nation d'arrêter la guerre froide qui sévit en ce moment. Bon gré mal gré, nous nous trouvons dans une atmosphère de tension et d'inquiétude continuelles défavorables à la réalisation de la paix totale. Cela est d'autant plus regrettable que des millions et des millions d'hommes, des deux côtés, aspirent ardemment à la paix, au bonheur de mener une existence tranquille dans un monde pacifique, comme des êtres humains normaux. Des deux côtés, il y a des hommes sages qui comprennent que cette situation ne peut ni ne doit exister indéfiniment. Des deux côtés, il y a des hommes conscients du fait que cette course aux armements est en train de causer un appauvrissement

dont nous serons tenus responsables par les générations futures.

186. Si nous songeons que, pour cette course aux armements, des milliards sont dépensés pour la fabrication d'armes qui, en cas de guerre, provoqueraient la mort et la misère, un sentiment d'impuissance et de déception nous remplit, car dans la phase du progrès du monde dans lequel nous vivons, la race humaine est incapable d'arrêter cette course et impuissante à utiliser les mêmes milliards à des fins constructives.

187. Or, des sommes substantielles sont requises pour le développement des pays dits arriérés, en Asie, en Afrique, ainsi que dans les autres parties du monde, afin que ces derniers soient en mesure de participer au commerce économique mondial en vue d'augmenter la prospérité commune.

188. Mon pays vient seulement de sortir d'une période pénible de huit années de guerre. Il s'est relevé pour se joindre à la famille des nations avec un territoire dévasté, alors qu'avec des moyens inadéquats, il doit prendre en mains son relèvement ainsi que sa reconstruction économique, sociale et culturelle. Il possède un grand potentiel économique, toutefois les moyens d'exploitation lui font défaut.

189. Cela ne veut pas dire que l'Indonésie ait été, jusqu'ici, privée de l'assistance des Nations Unies. Dans son œuvre de paix, l'Organisation des Nations Unies exécute, en dehors de ses activités sur le plan social, culturel et humanitaire, un programme d'assistance technique dans lequel l'Indonésie est incluse.

190. Ce programme aura des résultats d'une grande portée si l'on sait l'accomplir avec sagesse. Je souligne l'expression « avec sagesse », car cela constitue un élément très important en vue de la réussite desdits projets d'assistance technique.

191. Je laisse de côté, pour le moment, la question de l'établissement d'une saine base financière nécessaire à la bonne exécution du programme d'assistance technique. Avant tout, il est indispensable que ceux qui accordent leur aide, dans le cadre de l'assistance technique, puissent aborder, comme il faut et avec tact, les pays qui reçoivent cette aide et avoir une juste compréhension de leurs problèmes. A cet égard, les deux parties doivent encore acquérir beaucoup d'expérience. Malgré cela, nous considérons l'assistance technique comme l'une des activités les plus prometteuses des Nations Unies.

192. Se rappelant sa propre origine coloniale et sa lutte pour l'indépendance nationale, qui fut couronnée de succès, l'Indonésie est incapable de prendre, à l'égard d'autres peuples luttant pour leur propre existence nationale, une attitude autre que celle de sympathie et de compréhension. Pour cette raison, chaque initiative des Nations Unies tendant à favoriser une évolution vers l'indépendance nationale, selon les stipulations de la Charte en ce qui concerne les peuples soumis, est accueillie avec enthousiasme par mon gouvernement.

193. S'il est exact que l'Assemblée générale des Nations Unies soit « la conscience du monde » — puisque tous les Membres ont le droit et l'occasion d'exprimer librement leurs opinions sur tous les sujets d'importance mondiale — il serait désirable qu'à cette sixième session de l'Assemblée générale, nous accordions pleinement notre attention aux problèmes susceptibles d'affecter les relations amicales entre les Etats. On doit trouver l'occasion,

dans le sein de cette Assemblée, d'exprimer tous les griefs et torts que l'on a subis. Une discussion franche et impartiale de ces griefs garantira de justes conclusions qui seront la base de justes décisions. Du choc des opinions doit jaillir la vérité.

194. De nombreux problèmes, en vérité, requièrent notre attention. Il y a la question coréenne qui traîne en longueur depuis plus d'un an. En Iran, la situation est telle qu'elle constitue une menace pour l'ordre et la sécurité internationale. Le problème du canal de Suez renferme des éléments qui peuvent prendre des proportions sérieuses, tandis que la question marocaine, si on la néglige, peut devenir un problème international de premier ordre. Dans le Proche-Orient et en Afrique du Nord, des forces sont actives et, si ces forces sont guidées avec sagesse, elles sont susceptibles de contribuer au progrès du monde.

195. La situation en Asie et en Extrême-Orient, également, est loin d'être stabilisée. Sur les plans politique, économique et social, des changements continuent de s'accomplir, dont il est encore impossible, à présent, de prévoir la fin. Ces changements peuvent provoquer une situation capable d'ébranler la paix et la sécurité internationales. Ils pourraient se manifester par des « explosions » politiques, si on ne les entrevoit pas à temps et si les dispositions nécessaires ne sont pas prises au moment voulu. Ceci ne constitue pas seulement un souci pour les gouvernements intéressés, mais concerne les Nations Unies au cas où une solution en la matière ne pourrait être trouvée par les gouvernements en question.

196. Les peuples de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est qui sont sortis de la deuxième guerre en tant qu'Etats nouveaux et qui se sont libérés des anciens liens coloniaux se trouvent en présence de problèmes laissés en héritage par l'ancien régime colonial. N'ayant hérité que d'un désarroi économique et social, ainsi que de rouages administratifs délabrés, et dépourvus de spécialistes, ces peuples sont obligés de construire un édifice gouvernemental adapté aux exigences du commerce international moderne, sans toutefois perdre leur propre caractère national.

197. Pour construire cet édifice, il est nécessaire d'avoir une paix de longue durée. Les peuples de cette partie du monde ne souhaitent rien d'autre que de vivre en paix afin de pouvoir travailler tranquillement à l'édification de leur existence nationale.

198. En accord avec l'esprit et la lettre de la Charte, les Etats de l'Asie du Sud-Est ont essayé de développer leurs intérêts régionaux en créant un esprit de solidarité, de compréhension mutuelle et de sympathie dans la gestion de leurs intérêts communs sur les terrains politique, économique, social et culturel.

199. Des rencontres personnelles et des conférences régionales ont été organisées, et des traités d'amitié ont été conclus pour cultiver cet esprit d'amitié, de bonne volonté et de compréhension. Tels furent : la conférence tenue à Baguio en mai 1950 sur l'initiative du Gouvernement des Philippines, et à laquelle ont participé tous les Etats de l'Asie du Sud et du Sud-Est, y compris l'Australie ; les discussions qui ont eu lieu, récemment, entre les Ministres des affaires étrangères de Birmanie et d'Indonésie ; les rencontres entre les Premiers Ministres de la Birmanie et de l'Inde ; les visites amicales rendues par la Birmanie à l'Indonésie, par l'Indonésie à la Thaïlande ; les visites de courtoisie du Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à l'Indonésie et aux autres pays voisins — du Ministre des affaires

étrangères d'Indonésie à l'Australie, à la Thaïlande, à la Birmanie, au Pakistan; les visites officielles du Président de la République d'Indonésie à l'Inde, au Pakistan, à la Birmanie et aux Philippines; et, finalement, les traités conclus par l'Indonésie avec l'Inde, le Pakistan, la Birmanie et les Philippines.

200. Si cette politique de paix, menée en pleine connaissance de cause par les petits Etats de l'Asie du Sud-Est, est si favorable à l'esprit de collaboration pour le progrès commun, n'est-il pas justifié de poser la question suivante: pour quelle raison les grandes Puissances ne pourraient-elles pas suivre l'exemple de ces petits Etats afin d'assurer la paix mondiale et la coexistence pacifique de tous les peuples de la terre, sans distinction de race, de religion ou d'idéologie politique?

201. Le contact personnel entre les hommes d'Etat responsables et les personnalités éminentes, au cours de ces visites mutuelles, pourrait faire disparaître les tensions nées de la guerre froide et qui pèsent lourdement sur la race humaine. Ce contact pourrait faciliter l'accès à un libre et sincère échange de vues sur les propositions concrètes du désarmement général.

202. Ce n'est pas à un jeune Etat comme l'Indonésie, qui n'est Membre des Nations Unies que depuis peu de temps, de rappeler aux Etats plus expérimentés la promesse qu'ils ont faite implicitement, il y a six ans, lors de la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco, d'agir selon l'esprit et la lettre de la Charte en faveur des intérêts de la paix mondiale. Il n'est pas de son devoir, non plus, d'attirer leur attention sur la loi inexorable de l'histoire, celle de l'ascension et de la chute, de la gloire et de la ruine des Etats avides de puissance, dont nous, les enfants de ce siècle, en moins de cinquante ans avons vu personnellement les exemples.

203. Et pourtant, nous, Indonésiens, nous voulons faire cela. Du sein de cette Assemblée, nous faisons appel, de toute notre foi et de tout notre idéal, à la raison, au sens de la justice et à la conscience de l'humanité pour qu'elle fasse tout son possible en vue d'acquérir la maîtrise des forces qui poussent le monde à sa perte.

204. L'Indonésie se met avec empressement à la disposition de l'Organisation pour coopérer à la création d'une atmosphère de conciliation et de tolérance; car l'Indonésie, pays et peuple, constitue, par son caractère même, par sa situation géographique entre deux océans et son développement historique de région de passage des peuples et des civilisations, une harmonie d'intérêts et de courants divergents qui se sont cristallisés dans notre doctrine de vie, le *Pantja-Sila*.

205. L'Indonésie fait donc appel aux grandes Puissances pour qu'elles s'efforcent de trouver un *modus vivendi* susceptible de résoudre le problème du désarmement; elle demande aux Puissances intéressées d'activer le processus d'émancipation des peuples soumis, d'éliminer les restes du régime colonial qui est, où que ce soit, en désaccord avec l'esprit de la Charte; elle fait appel à la collaboration de tous les peuples afin d'atteindre les buts des Nations Unies sur la base de l'amitié et de la coopération mutuelles, de la confiance et du respect réciproques.

206. Ato ABEBE RETTA (Ethiopie) (traduit de l'anglais): Au moment de prendre la parole devant cette auguste assemblée, je voudrais, au nom de ma délégation, me joindre aux orateurs précédents pour exprimer au gouvernement et au peuple français nos remerciements sincères de l'hospitalité qu'ils ont accordée aux Nations Unies et à la délégation éthiopienne.

207. L'Organisation des Nations Unies, dont le sixième anniversaire coïncide avec l'ouverture de cette session, se consacre à la défense de la paix. Au cours des cinq dernières années qui viennent de s'écouler, les Nations Unies ont traversé une succession de crises et beaucoup de problèmes essentiels restent encore à résoudre. La raison en est peut-être que les Nations Unies ont été invitées à résoudre les problèmes les plus graves et les plus délicats qui soient.

208. Le fait même que le temps a passé et que les Nations Unies ont réussi pendant si longtemps à surmonter un grand nombre de crises ne constitue pas en soi un motif de satisfaction pour qui regard en face les problèmes critiques de l'heure présente. Au contraire, la prolongation de cette période de crise est une cause d'inquiétude car la patience, celle des individus comme celle des nations si elle n'est pas récompensée, comporte toujours un point de rupture. Tous les représentants éprouvent certainement le profond désir d'éviter par tous les moyens que ces pressions et ces tensions n'aboutissent à une rupture.

209. En dépit de l'atmosphère assombrie dans laquelle se déroule notre réunion, nous pensons que les Nations Unies, en cette sixième session de l'Assemblée, ont maintenant à leur disposition des forces qui leur permettront de contribuer plus efficacement qu'au cours des dernières années au maintien de la paix mondiale.

210. Les Nations Unies ont fait des progrès dans le domaine de la sécurité collective: elles ont pris la décision sans précédent de recourir à des mesures militaires pour défendre la Charte. En tant que représentant d'un Etat que l'on compte parmi les petits pays, mais qui apporte une contribution loyale à la défense des principes de la Charte en Corée, donnant ainsi un exemple concret de résistance collective au nom des Nations Unies, je pense qu'il est encourageant pour nous tous de constater le succès de cette action collective que nous avons jusqu'ici considérée comme un idéal abstrait.

211. Le 12 avril dernier, Sa Majesté impériale a déclaré, en passant en revue les troupes qui partaient pour la Corée: « Il n'est que naturel que les petites nations qui doivent défendre leur liberté avec vigilance considèrent le principe de la sécurité collective comme la pierre angulaire de leur existence nationale. Aucun petit Etat, aucune nation démocratique, aucun peuple qu'inspire la charité envers autrui ne pourrait agir autrement ». Ces paroles de notre Empereur procédaient de son expérience personnelle.

212. Ma délégation espère, avec d'autres délégations, qu'en défendant les victimes de l'agression en Corée, les Nations Unies auront pour objectif principal de soulager la misère de cet infortuné pays au nord comme au sud du 38° parallèle et qu'il en résultera une coopération pacifique entre les Coréens eux-mêmes.

213. Un autre aspect encourageant des travaux des Nations Unies est l'importance croissante du rôle des petits Etats. Dans son rapport annuel [A/1844/Add.1]³, le Secrétaire général a très judicieusement et très raisonnablement signalé à l'Assemblée générale qu'au cours des six dernières années, près du quart de la population mondiale a accédé à la scène politique internationale et qu'il devient, par suite, nécessaire d'étudier de plus en plus

³ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément N° 1 A.

attentivement les problèmes politiques et économiques, notamment ceux du Moyen-Orient.

214. Les petits Etats occupent eux aussi des positions stratégiques et disposent de ressources stratégiques. Il faut espérer, dans l'intérêt de la paix mondiale, que leurs possibilités seront appréciées à leur juste valeur. A cet égard, je voudrais citer comme exemple la position du pays que j'ai l'honneur de représenter ici. En dépit des ravages de la guerre et des désavantages dont elle souffrait au départ, l'Ethiopie, sous le sage gouvernement de son Empereur, a accompli des progrès remarquables en différents domaines.

215. Aujourd'hui, selon un rapport publié récemment par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Ethiopie constitue la source de beaucoup la plus importante de céréales et de denrées alimentaires pour le Moyen-Orient. Le problème de l'Ethiopie n'est donc pas de s'assurer une certaine marge de subsistance, mais d'élargir les frontières du bien-être économique et social de son peuple. Un vaste programme d'instruction publique est la condition indispensable de ce développement. Nous y consacrons le plus clair de notre revenu national. Toutefois, il est évident que, là comme ailleurs, il n'y a pas de retour en arrière sur la route du progrès et qu'à mesure que s'éveillera la conscience des peuples de tous les pays, on verra inévitablement surgir des griefs politiques, sociaux et économiques qui aboutiront à des manifestations de mécontentement, à moins que le programme d'assistance économique et sociale, appliqué tant dans le cadre des Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation, ne soit mené à bon terme. Ces remarques s'appliquent tout particulièrement aux pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Il est impossible de ne pas tenir compte de leurs possibilités stratégiques et économiques. Il n'est pas donné à un Etat et moins encore aux plus petits Etats de se suffire à eux-mêmes. Le fardeau du réarmement prend donc une importance particulière du fait qu'il limite la coopération et l'assistance fondées sur la bonne volonté réciproque. C'est pourquoi il est particulièrement nécessaire de trouver une solution à la crise mondiale et à la course aux armements qui l'accompagne, afin de consacrer tous les efforts au relèvement du niveau économique et social non seulement du Moyen-Orient, mais aussi de certaines parties de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et même de l'Europe.

216. Les progrès sociaux et économiques que j'ai tenté de décrire peuvent paraître assez modestes si on les juge d'après les critères appliqués dans certains pays. Cependant, pour réaliser ces progrès, il a fallu mobiliser toute l'énergie dont dispose un pays africain tel que le nôtre. Avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait s'attendre à ce que les grandes nations industrialisées qui doivent exécuter un programme d'armement, au risque d'abaisser les niveaux de vie de leurs populations, puissent aider efficacement les pays moins avancés à élever leur niveau culturel, économique et social, et cela quelque avantageuses que soient les conditions.

217. Si j'ai mentionné les efforts tentés par l'Ethiopie, c'est uniquement pour montrer que la situation de mon pays le rend solidaire des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient et pour indiquer la nécessité de créer des conditions de paix si l'on veut mener à bien les vastes programmes sociaux et économiques de ces régions.

218. Il convient de noter que les petits Etats ont apporté aux activités de l'Organisation des Nations Unies une

contribution de plus en plus importante. Ils ont fait leurs principes et les décisions adoptés par l'Organisation, et notamment par l'Assemblée générale. Les petits Etats sont parfois éloignés, sur le plan politique aussi bien que sur le plan géographique, des lieux où se posent les grands problèmes qui agitent le monde ; aussi peut-on s'attendre à ce qu'ils apportent à l'examen et à la solution de ces problèmes un certain détachement et une certaine objectivité qui ne seraient pas leur fait s'il en était autrement. Il est vrai que l'objectivité implique parfois l'absence d'un sens aigu des réalités pratiques et que cette carence a pu influencer sur certaines décisions de l'Assemblée générale. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de penser que le jeu combiné de l'action et des attitudes des Etats Membres de l'Organisation, grands et petits, permettra, graduellement, d'aboutir à une solution juste et harmonieuse de tous les problèmes. Jamais les grands Etats n'ont été plus puissants et mieux à même d'exercer partout leur force dans le sens du bien ou du mal. Par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, les petits Etats devraient, eux aussi, vu leur supériorité numérique, exercer leur influence en faveur d'une solution équitable des problèmes mondiaux qui affectent chacun d'entre nous.

219. Il y a enfin un autre motif d'espoir, au moment où nous abordons nos travaux dans une atmosphère troublée par des conflits armés. Nous avons tous été frappés par la sincérité avec laquelle les représentants des grandes Puissances ont demandé des mesures immédiates de désarmement. Au reste, l'accroissement des armements et des dépenses qui y sont consacrées pourraient bien être le symptôme plutôt que la cause du mal. Comme on l'a dit, la course aux armements est le baromètre de la tension internationale, et il paraît évident que, tant que ne seront pas supprimées les causes de l'état de tension, le désarmement ne se traduira pas dans les faits. Or, c'est en raison même de cet état de tension que les appels presque unanimes en faveur du désarmement revêtent une force, une intensité et une sincérité que personne ne saurait nier. Ces appels répondent, en effet, à la volonté inébranlable des nations d'aller au cœur même des problèmes qui ont menacé la paix du monde, en dépit de tous les obstacles, afin d'éliminer tout ce qui risquerait de pousser à bout la patience des peuples déjà mise à si rude épreuve.

220. Les grandes Puissances ont la possibilité d'entreprendre la solution de tous ces problèmes dans le cadre du mandat qui leur est conféré par la Charte. Bien qu'ils ne soient pas encore tous membres de l'Organisation, les peuples du monde, représentés par leurs délégations, se rencontrent au sein de cette assemblée. Ils n'auraient pu choisir de manière plus éloquente, sans doute, pour exprimer leur volonté sincère de mettre un terme à cette longue période de tension qui menace d'annihiler tous les efforts destinés à réaliser le progrès dans la paix.

221. Ces considérations conduiront, je l'espère, à la fin de la course aux armements et permettront aux peuples de concentrer leurs efforts sur les programmes d'ordre économique et social que l'Organisation des Nations Unies est le mieux à même d'entreprendre, ces programmes que l'Article 55 de la Charte définit en ces termes :

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

« a. le relèvement des niveaux de vie, le plein em-

ploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ;

« b. la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ; et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation... »

222. La délégation de l'Ethiopie sera heureuse d'apporter son concours à la solution des questions importantes qui sont inscrites à l'ordre du jour de la sixième session de l'Assemblée, sans jamais perdre de vue les objectifs concrets de la Charte que je viens d'indiquer.

223. Pour conclure, j'exprime l'espoir que, vu le désir manifeste de tous les pays de voir s'établir des conditions

de paix, et l'unité ayant été obtenue grâce à la défense collective, les dispositions de la Charte que j'ai mentionnées seront mises en œuvre afin que se trouvent réalisées les conditions de stabilité et de bien-être indispensables pour assurer des relations pacifiques et amicales entre les peuples.

224. Si tous les Etats, grands et petits, qui sont représentés ici font preuve de détermination et de bonne volonté, il est permis d'espérer que la sixième session de l'Assemblée générale s'acquittera de sa haute mission en mettant un terme aux causes d'anxiété et en instaurant entre tous les hommes une nouvelle ère de paix et de bonne entente.

La séance est levée à 18 heures.